

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 1<sup>er</sup> avril, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 26 mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

#### **PRÉAMBULE**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. MÉARY Nicolas  
M. CHERFA Lahcène  
Mme LECOUSTEY Christiane  
M. PELTIER Michel  
Mme CHRETIEN Sandrine  
M. GIRARD Alain  
Mme MARTIGNE Patricia  
Mme FLORETTE Aline  
M. BETRANCOURT Mathieu  
Mme PILOQUET Gaëlle  
Mme MAYER-GILLET Danielle  
M. COINCE Jean-Luc  
Mme CARMONT Françoise  
M. PIERRE Pascal  
Mme MARCHAL Bernadette  
M. CERISARA Giorgio  
Mme CESTIA-FURCY Corinne  
Mme RAFFALI Pascale  
M. VALLET Eric  
Mme DELPUECH Marie-France  
Mme CORREA Angélique  
M. COURTOT John  
Mme FOULON Cécilia  
M. MARGUERITTE Clément  
M. CHAMPION Christian  
M. POUZOL Michel (présent à partir de 20h40)  
Mme DAENINCK Sylvie  
M. GUSTAVE Steevy  
Mme CILIA Chloé

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. DEVLEESCHAUWER Christian à M. MÉARY Nicolas  
M. ABDOURAHIM Abdallah à M. CHERFA Lahcène  
Mme OMRANI Nawel à Mme LECOUSTEY Christiane  
Mme AFONSO-MACHADO Sandra à Mme DAENINCK Sylvie

Mme NOURI Sabrina à Mme CILIA Chloé  
M. MOUKADDI Nourdine à M. GUSTAVE Steevy

**ABSENTS** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MARGUERITTE Clément

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. le Maire ouvre la séance.

**M. le Maire** : Bonsoir à tous, bonsoir à ceux qui nous suivent en vidéo, c'est encore une fois un conseil municipal qui se tient dans un contexte sanitaire particulier, c'est pour cela que nous garderons le masque, que nous sommes éloignés les uns les autres, qu'il y a du gel à disposition, que les portes sont ouvertes, mais c'est un exercice néanmoins important pour notre vie démocratique locale. Merci d'être avec nous.

**Décisions municipales** : 149-150-151-2020 et 001-002-003-004-005-006-007-008-009-010-011-012-013-014-15-018-019-020-021-022-023-024-2021

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a des remarques sur les décisions municipales ? .... Je n'en vois pas.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 04 février 2021**

**M. le Maire** : Des observations ? Je n'en vois pas.

<b>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

**M. le Maire** : Nous avons un certain nombre de délibérations sachant que vous avez deux délibérations sur table, une qui est une correction d'une délibération qui était déjà prévue à l'ordre du jour du conseil municipal sur le transfert de compétence en matière de PLU à l'établissement public de coopération intercommunale, et donc pour faciliter les choses, nous avons fait une correction de la délibération qui était prévue, conformément à la règle ; et nous vous proposons une délibération supplémentaire qui, elle, n'était pas à l'ordre du jour, liée à la rémunération des professionnels de santé intervenant dans le centre de vaccination, les procédures nous ont été indiquées après la publication de l'ordre du jour du conseil, néanmoins c'est une délibération qui est nécessaire pour que nous puissions rémunérer les professionnels de santé qui interviennent dans le centre, nous proposons de l'ajouter à

l'ordre du jour de ce conseil municipal, évidemment c'est la liberté des membres de ce conseil de refuser que ce point soit ajouté à l'ordre du jour mais j'espère que vous n'y verrez pas d'inconvénients vu le sujet. Bien sûr une suspension de séance peut être faite si vous voulez avoir le temps de l'étudier plus en détail. Et vous ferez bien entendu toutes les remarques que vous souhaiterez quand nous aborderons cette convention avec ces professionnels de santé.

### **1- Désignation d'un représentant du Conseil municipal en qualité de censeur pour assister et participer aux réunions du Conseil d'administration de la SORGEM**

Suite au renouvellement des Conseils municipaux en 2020, Messieurs Nicolas MÉARY et Clément MARGUERITE ont été désignés par le Conseil municipal en qualité d'administrateur afin de siéger aux réunions du Conseil d'administration de la SORGEM, et Monsieur Alain GIRARD a été désigné représentant du Conseil municipal aux Assemblées Générales de la SORGEM.

Cependant, une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°2020-098 du 3 décembre 2020.

En effet, Monsieur Alain GIRARD est également désigné représentant du Conseil municipal en qualité de censeur pour assister et participer aux réunions du Conseil d'administration de la SORGEM, mais pas en qualité de censeur à l'Assemblée générale.

Il convient de proposer une nouvelle délibération afin de régulariser cette erreur matérielle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire :** Je rappelle que c'est lors du renouvellement des conseils municipaux en 2020 que les administrateurs ont été désignés pour siéger au sein de la SORGEM, Clément Margueritte et moi-même, il avait été convenu avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement avec laquelle nous travaillons et dont la Ville de Brétigny-sur-Orge est actionnaire que nous puissions avoir un censeur, quelqu'un qui puisse participer aux réunions du conseil d'administration sans avoir le droit de vote mais pour pouvoir suivre les travaux. Il vous est donc proposé que ce soit Alain GIRARD qui soit désigné en tant que censeur au titre de ses délégations à l'urbanisme.

C'est une délibération que nous avons déjà prise auparavant, est-ce que ça pose un problème à quelqu'un que l'on procède à main levée sur ce vote ? Je ne vois pas d'opposition.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Abstentions :	8
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

Abstentions : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nouridine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

## **2- Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission**

Le Conseil municipal a validé, lors de la séance du 23 juillet 2020, la création de 10 postes d'adjoint au Maire.

Compte tenu de la démission de Monsieur Adrien MARGUERITTE de son poste d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, de l'acceptation de cette démission par la Préfecture de l'Essonne, et dans une volonté de maintenir le nombre d'adjoint à dix membres, il convient de désigner un nouvel adjoint au Maire en application des articles L2122.7.1 et L2122.7.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. le Maire** : Je précise ces articles car c'est une procédure très encadrée. Je propose donc la candidature de Clément MARGUERITTE pour être adjoint au Maire. Est-ce qu'il y a d'autres candidats pour cette élection ?... Je n'en vois pas, nous allons passer au vote et c'est un vote à bulletin secret.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes blancs :	8
Votes en faveur de M. MARGUERITTE	27

**M. le Maire** : Clément MARGUERITTE est donc élu adjoint au Maire.  
(Applaudissements)

C'est évidemment un moment extrêmement important, je veux simplement dire que Clément est un élu talentueux, qui a travaillé déjà sur des sujets importants, notamment sur les questions du développement économique et les outils numériques, je rappelle que l'élection des adjoints est de la prérogative du Conseil municipal, les délégations sont du ressort du Maire, et j'annoncerai un certain nombre de délégations et d'évolutions dans les jours qui viennent, une fois que j'aurai signé les arrêtés des délégations correspondantes.

**Mme DAENINCK** : Peut-on connaître la délégation de M. Clément MARGUERITTE ?

**M. le Maire** : Comme je l'ai indiqué, il a déjà comme délégation en tant que conseiller délégué le développement économique et la ville numérique, il aura un certain nombre de modifications du champ de ses délégations qui seront valables une fois que j'aurai signé les délégations, elles ne sont pas des décisions du Conseil municipal, elles seront communiquées très prochainement.

**M. GUSTAVE** : Je voudrais féliciter Clément MARGUERITTE mais un petit bémol quand même. Sur des sujets aussi importants comme la sécurité, l'environnement, la propreté, pour notre commune, il a fallu trois mois pour trouver la bonne personne de votre équipe pour nommer un nouvel adjoint. La nature dans tous les sens du terme a horreur du vide, donc un bémol. Je ne reviendrai pas sur la démission de votre adjoint, de votre ex-adjoint, et sa promotion en tant que DGS dans notre commune, c'est votre choix, pas le nôtre, par contre j'avoue que j'ai toujours eu du mal avec la composition de vos listes non pas sur la compétence d'Untel ou Untel, je ne me permettrais jamais de juger mes collègues, moi, ce qui m'a toujours gêné, c'est de trouver sur la même liste des personnes issues de la même famille. Je vous le dis sincèrement : ça me gêne. Oui, ça me gêne d'avoir le grand frère à la tête de la Mairie des services, et le petit frère comme adjoint. Ce qui n'enlève rien, je le

répète, aux compétences de mes collègues, c'est juste mon point de vue, je voulais le partager.

**M. le Maire :** D'autres interventions ? Vous savez, d'abord je l'ai dit, dans la vie municipale, je l'ai écrit aussi, le fait d'avoir choisi parmi mes adjoints Adrien MARGUERITTE, Directeur des Services n'est pas une promotion ; c'est un champ d'intervention différent ; il y a dans une collectivité, dans une mairie, des élus, des fonctionnaires, et Adrien MARGUERITTE avait toutes les compétences et toutes les qualités pour pouvoir exercer cette fonction, il est fonctionnaire, il a l'expérience de la gestion d'une collectivité territoriale, et je crois qu'il a depuis sa prise de fonction mené un travail de grande qualité. Il se trouve qu'au sein de l'équipe municipale Clément MARGUERITTE est également un élu talentueux, et je rappelle que dans une municipalité comme Brétigny il y a 10 adjoints au Maire : 5 hommes, 5 femmes ; et évidemment j'ai été très heureux dès 2014 de pouvoir compter, au sein de la liste que j'avais l'honneur de conduire, aussi bien sur Adrien MARGUERITTE que Clément MARGUERITTE qui, chacun, ont apporté leur compétence, leur talent, leur personnalité, et ceux qui les connaissent bien savent qu'ils sont quand même assez différents l'un et l'autre. Mais surtout la question n'est pas là, la question est juste qu'il y a des hommes et des femmes de talent, c'est sur cette base-là que l'on fait ses choix, c'est sur cette base-là qu'on constitue une liste, on va parler ce soir de la question de l'égalité des femmes-hommes, et je pourrai vous dire à ce moment-là que je ne me pose pas la question de savoir si quelqu'un est une femme ou un homme pour un poste, mais je me pose juste la question de ses compétences et de son talent.

C'est exactement ce qui m'a conduit à constituer la liste « J'aime Brétigny » que j'ai eu l'honneur de conduire pour cette élection en 2020, il se trouve que Clément et Adrien sont deux frères, chacun talentueux, chacun avec ses compétences, chacun avec sa personnalité, et j'ai été personnellement heureux de pouvoir les avoir l'un et l'autre à mes côtés et je veux simplement aujourd'hui réitérer mes félicitations à Clément MARGUERITTE pour son élection en tant que Adjoint au Maire.

### **3- Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres constitue un élément obligatoire de certaines procédures de passation des marchés publics. Elle a en charge, pour les procédures formalisées, de l'examen des candidatures et des offres, et du choix de l'attributaire.

La délibération n°2020-037 du Conseil municipal du 23 juillet 2020 a fixé le nombre d'élus à cinq membres du Conseil municipal en application de l'article L1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette même délibération a désigné Monsieur Adrien MARGUERITTE en tant que membre titulaire de la CAO.

Compte tenu de la démission de Monsieur Adrien MARGUERITTE du poste d'adjoint au Maire et de Conseiller municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire au sein de la CAO.

**M. le Maire :** Ce sera simplement une prise d'acte parce que la Commission d'Appel d'Offres, qui est une commission très importante au sein du fonctionnement de la commune, prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller municipal, c'est le premier suppléant sur la liste qui devient titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. Michel PELTIER étant suppléant

venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste devient donc membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et remplace ainsi M. Adrien MARGUERITTE.

**LE CONSEIL  
MUNICIPAL  
A PRIS ACTE À  
L'UNANIMITÉ**

#### **4- Désignation d'un membre à la Commission municipale N°1 « Travaux, Mobilités, Environnement, Sécurité et Propreté »**

Les Commissions municipales sont créées par le Conseil municipal dans une volonté d'amélioration constante de transparence.

Lors de la séance du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a créé 6 commissions facultatives, et a désigné ses 6 représentants titulaires et 6 suppléants (5 de la majorité et 1 de l'opposition).

Suite à la démission de Monsieur Adrien MARGUERITTE du poste d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, un poste est devenu vacant au sein de la Commission municipale N°1 : « Travaux, Mobilités, Environnement, Sécurité et Propreté ».

Par conséquent, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission municipale N°1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire** : Je propose l'élection de M. Clément MARGUERITTE, ce qui vous donnera aussi une indication sur les délégations que je compte lui confier en tant qu'adjoint. Clément, est-ce que tu es candidat ?

**M. MARGUERITTE** : Oui Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : D'autres candidats ? Je rappelle que c'est une représentation proportionnelle entre la majorité et l'opposition. Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Si quelqu'un préférerait un vote à bulletin secret, il serait de droit. Je ne vois personne le demander, donc nous votons à main levée.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	8
Votes en faveur de M. MARGUERITTE	27

Abstentions : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nourine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

#### **5- Approbation de l'adhésion de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre au SMOYS**

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par application de la loi Notre (nouvelle organisation du territoire de la République) a entraîné la création des établissements publics territoriaux (EPT) qui sont également des établissements publics de coopération intercommunale. A ce titre, l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre s'est substitué à la Communauté des Portes de l'Essonne (CALPE) qui avait fait le choix d'adhérer au SMOYS pour faire bénéficier les communes de la CALPE des compétences du Syndicat.

Le Préfet de l'Essonne dans un courrier en date du 10 juillet 2020 estimait que la base juridique qui traduisait à travers la représentation-substitution des communes de la CALPE au profit de l'EPT 12, l'adhésion au SMOYS nécessitait d'être clarifiée.

C'est dans cette volonté de clarification, au regard de la fragilité juridique de la première adhésion datant du 28 mai 2018 et compte tenu de l'expertise du SMOYS qui n'est plus à démontrer que l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre formalise à nouveau sa demande d'adhésion au SMOYS à travers sa délibération du 17 novembre 2020.

En application des articles L5211.18 et L2224.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SMOYS sont invitées à délibérer sur l'adhésion de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre au SMOYS.

**M. le Maire :** Je rappelle que le SMOYS est un syndicat qui gère notamment les questions de l'électricité et la distribution d'énergie sur notre commune, nous avons travaillé avec lui par exemple sur la question des bornes électriques entre autres choses, pour être adhérent d'un syndicat il faut que l'ensemble des adhérents existants délibèrent et approuvent l'adhésion. Tous les adhérents du SMOYS délibèrent aussi bien sûr, il n'y a pas que nous qui le faisons.

Des questions ou des remarques ? ... Je n'en vois pas.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **6- Approbation de l'adhésion du SIEGRA au SMOYS**

Le SMOYS, au titre de ses compétences Gaz et électricité est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie pour le gaz et l'électricité (AODE). De plus, le SMOYS est habilité à exercer la compétence électromobilité.

La rationalisation de la carte des syndicats a conduit les élus du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de la Région d'Arpajon (SIEGRA), créé le 3 septembre 1996, à décider d'agréger leurs compétences à celles d'un établissement à même de poursuivre leur choix politique et dont le champ de compétence est plus élargi.

C'est dans une volonté de proposer un meilleur service au meilleur coût pour les usagers que le SIEGRA demande son adhésion au SMOYS pour ses compétences gaz et électricité à travers sa délibération du 1<sup>er</sup> février 2021.

En application des articles L5211.18 et L2224.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SMOYS sont invitées à délibérer sur l'adhésion du SIEGRA au SMOYS.

**M. le Maire** : C'est la même chose, c'est pour pouvoir travailler en commun avec le SMOYS.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **7- Approbation de l'adhésion de la commune d'Épinay-sous-Sénart au SMOYS**

La transition écologique est devenue le fer de lance du législateur national. L'ambition affichée lors de la signature de l'Accord de Paris en novembre 2015 va dans le sens des réductions des gaz à effet de serre qui seraient responsables du dérèglement climatique.

C'est dans cette volonté ambitieuse que la loi d'orientation mobilité (LOM) de décembre 2019 envisage de supprimer la production des véhicules thermiques à l'horizon 2040 au profit des véhicules propres (électriques notamment).

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2018, l'État a fixé un objectif d'installer un réseau de 100 000 points de recharges pour véhicules électriques accessibles au public d'ici 2023.

De par son statut, le SMOYS est habilité à accompagner cette mutation et met déjà en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

L'expertise du SMOYS dans le domaine des IRVE permet à la commune d'Épinay-sous-Sénart de demander son adhésion au SMOYS à travers sa délibération du 16 décembre 2020.

En application des articles L5211.18 et L2224.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SMOYS sont invitées à délibérer sur l'adhésion de la commune d'Épinay-sous-Sénart au SMOYS.

**M. le Maire** : Des interventions ou des remarques ? ... Non, nous passons au vote.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **8- Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux investis d'une délégation (Mise à jour)**



En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23, le Conseil municipal procède au vote du montant des indemnités allouées :

- au Maire s'il renonce à l'indemnité de droit
- aux Adjoints au Maire
- aux Conseillers municipaux délégués

Le montant maximal des indemnités est défini par la population et peut prendre en compte les particularités de la commune.

Pour une commune de la strate de 20 000 à 49 999 habitants, les indemnités sont définies comme suit :

- Le Maire : 90 % de l'indemnité de l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les Adjoints au Maire : 33 % de l'indemnité de l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités des élus des communes recevant la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (DSU), peuvent être calculées sur la base d'une commune de la strate supérieure, par application d'un coefficient multiplicateur.

Pour une commune de la strate de 50 000 à 99 999 habitants, et intégrer le coefficient multiplicateur correspondant. Les indemnités sont définies comme suit :

- Le Maire : 110 % de l'indemnité de l'indice brut (IB) terminal
- Les Adjoints au Maire : 44 % de l'indemnité de l'indice brut (IB) terminal

Les communes, en qualité de bureau centralisateur de canton (chef-lieu de canton) peuvent appliquer un coefficient multiplicateur de 1,15 au montant des indemnités.

Sur proposition du Maire, les indemnités en pourcentage de l'indice brut (IB) terminal sont de :

- Maire : 67.50 % (taux effectif après prise en compte DSU : 82,5%)
- Adjoints au maire : 24,75% (taux effectif après prise en compte DSU : 33%)
- Conseillers municipaux délégués : 8,25% (taux effectif après prise en compte DSU : 11%)

Ainsi, alors que le taux maximal effectif applicable à Brétigny-sur-Orge est de 110% pour le Maire et de 44% pour les adjoints au Maire, il est proposé que les taux effectifs appliqués soient respectivement de 82,5 % et de 33 %, soit une réduction d'un quart par rapport au montant maximal. Cela permet notamment de réserver une part de l'enveloppe globale pour indemniser des conseillers délégués.

Par délibération n°2020-033 du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé à 10 le nombre d'adjoints au Maire et a élu la liste des adjoints au Maire.

Monsieur Adrien MARGUERITTE a démissionné de son poste d'adjoint au Maire et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par la Préfecture de l'Essonne.

Conformément au choix du Conseil municipal de maintenir à 10 le nombre des adjoints au Maire, et suite à l'élection de Monsieur Clément MARGUERITTE en tant

que nouvel adjoint au Maire ce jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par vote sur :

- le montant des indemnités de fonctions proposé en pourcentage de l'indice brut terminal de référence :
  - Maire : 67,50 %
  - Adjointes au maire : 24,75%
  - Conseillers municipaux délégués : 8,25 %
  
- l'octroi des coefficients multiplicateurs en vertu : de la qualité de bureau centralisateur de canton (chef-lieu de canton) de la ville et de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale.

**M. le Maire** : C'est une délibération qui ne change pas, la seule chose c'est que nous sommes passés d'une délibération nominative à une délibération qui indique l'ordre des adjoints et des conseillers délégués, il n'y a aucun changement sur les indemnités individuelles ni même aucun changement sur le nombre d'adjoints et de conseillers délégués ; je rappelle par ailleurs que les enveloppes et les règles d'indemnisation des élus font que potentiellement, en cours de mandat, je peux être amené à désigner encore d'autres conseillers délégués tout en restant dans le cadre prévu par la loi.

Des remarques ou des questions ?... Je n'en vois pas.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	8
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

Abstentions : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nourine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

## **9- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

**M. le Maire** : C'est une délibération qui doit avoir lieu chaque année avant le vote du budget, c'est prévu par le législateur, c'est un rapport qui va vous être présenté à deux voix parce qu'il inclut d'abord une partie sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, donc pour la Mairie en tant qu'employeur, ce sera Alain GIRARD qui présentera cette partie-là en tant qu'Adjoint en charge du Personnel ; et une deuxième partie qui décrit les actions communales et territoriales en matière d'égalité hommes-femmes, ce sera Christiane LECOUSTEY qui présentera cette partie-là en tant qu'Adjointe aux Affaires Sociales.

## I- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

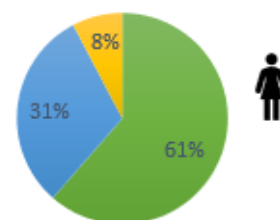
### 1- Les chiffres clés

Les chiffres présentés au travers de ce rapport sont issus principalement du bilan social 2019 et des chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction publique territoriale (source : DGAFP édition 2019).

#### Effectifs

##### ➔ 547 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- 344 fonctionnaires  
239 femmes – 105 hommes
- 169 contractuels permanents  
120 femmes – 49 hommes
- 34 contractuels non permanents  
30 femmes – 04 hommes

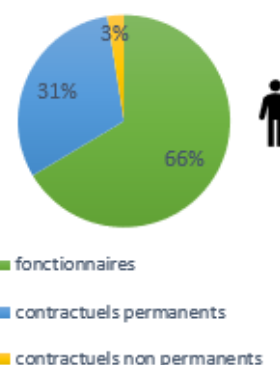


##### ➔ 4 % des contractuels permanents sont en CDI

##### ➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité (1 femme – 1 homme)

##### ➔ Précisions emplois non permanents :

- Collaborateurs de cabinet
- Assistants maternels
- Apprentis
- Emplois accroissement temporaire d'activité et saisonnier



##### Au niveau communal :

71 % de femmes / 29 % d'hommes

##### Au niveau national, dans la fonction publique :

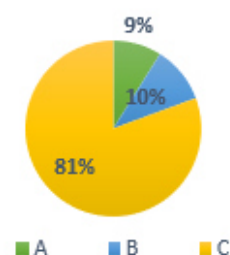
61 % de femmes (46 % dans le secteur privé) / 39 % d'hommes

## — Caractéristiques des agents permanents

### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	F		H		Contractuel permanent	F		H	
		F	H	F	H		F	H		
Administrative	61	52	9	37	27	10				
Technique	157	82	75	45	21	24				
Sportive	3	0	3	0	0	0				
Médico-sociale	72	72	0	11	11	0				
Police	7	0	7	0	0	0				
Animation	44	33	11	76	61	15				
	<b>344</b>	239	105	<b>169</b>	120	49				

### ➔ Répartition des agents par catégorie



### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	34%
Adjointes d'animation	21%
Adjointes administratifs	11%
ATSEM	8%
Auxiliaires de puériculture	5%

	effectifs		%	
	Femmes	Hommes	F	H
Catégorie A	37	9	10	6
Catégorie B	34	20	10	13
Catégorie C	288	125	80	81

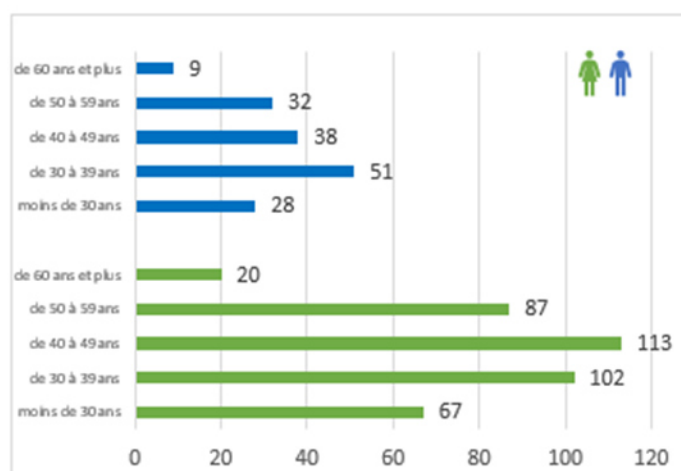
## Au niveau communal :

Le Comité de direction est composé de 4 femmes et 2 hommes.

La mission de chef de service est remplie par 14 femmes et 8 hommes.

## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans



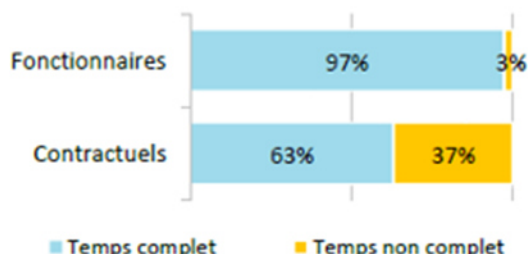
Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,12
Contractuels permanents	36,58
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>42,13</b>

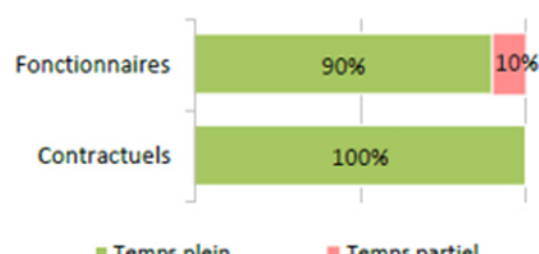
Age moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,88

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Animation : emplois périscolaires  
 Technique : sécurité aux abords des sites scolaires  
 Administrative : cinéma  
 Médico-sociale : emplois petite enfance

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Catégorie A	Hommes	1
	Femmes	4
	Total	5
Catégorie B	Hommes	0
	Femmes	4
	Total	4
Catégorie C	Hommes	2
	Femmes	20
	Total	22

#### Au niveau national, dans la FPT :

29% des femmes fonctionnaires (35 % des femmes fonctionnaires dans la tranche d'âge 30-39 ans) contre 7% des hommes sont à temps partiel

## — Évolution professionnelle

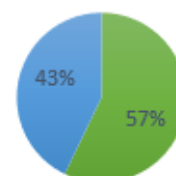
### ➔ 43 fonctionnaires ont bénéficié d'un changement de grade

- 41 avancements de grades au choix
- 1 avancement de grade suite à réussite à examen professionnel
- 1 promotion interne sur 5 dossiers proposés au CIG

### ➔ 130 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

### ➔ 11 agents contractuels ont été nommés stagiaires

Avancement de grade et Promotion interne



## — rémunérations

Fonctionnaires	salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)	Contractuels sur emploi	salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
catégorie A	48313	43865	10,14%	catégorie A	46980	46999	-0,04%
catégorie B	30161	34728	-13,15%	catégorie B	31417	28167	11,54%
catégorie C	29838,5	26547,25	12,40%	catégorie C	23337	21124,33	10,47%

Sur l'ensemble de la collectivité, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est de :

	salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)		salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
Fonctionnaires	36104,17	35046,75	3,02%	Contractuels sur emploi	33911,33	32096,78	5,65%

A titre de comparaison, selon les dernières données publiées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP, *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, édition 2018), l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est, au plan national, de 12,9 % dans la fonction publique de 18,4 % dans le secteur privé.

## **2-La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité :**

Rappelons que les collaborateurs et collaboratrices de la collectivité bénéficient des mêmes droits et mêmes avantages sans distinction de genre.

La collectivité est déjà engagée dans le sens de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sans pour autant l'avoir mise en avant.

### **Voici des objectifs thématiques et pluriannuels sur lesquels nous souhaitons poursuivre notre engagement et favoriser l'égalité professionnelle :**

- Poursuivre un mode de recrutement fondé sur la recherche de compétences et de potentiels à évoluer au sein de la collectivité
- Rappeler l'engagement de la collectivité dans le sens de la promotion de l'égalité professionnelle sur les offres d'emploi
- Examiner les candidatures féminines et masculine avec la même attention
- Favoriser la mixité dans les équipes
- Poursuivre un mode de rémunération qui s'appuie sur le statut de la fonction publique
- Appliquer les mêmes critères de rémunération aux personnels féminins et masculins
- Appliquer ce principe dans le cadre du futur modèle de régime indemnitaire (Rifseep)
- Poursuivre et encourager l'investissement individuel et collectif en matière de formation
- Maintenir l'accès individuel aux formations Cnfppt

- Rechercher la mixité au sein des groupes de formation constitués en internes, autant que possible
- Sensibiliser à l'égalité professionnelle en préambule de toute formation en interne
- Valoriser les parcours professionnels
  - Communiquer sur les métiers de la collectivité en proposant l'expression des professionnels femmes et hommes sur leurs métiers, et des équipes mixtes
  - Ouvrir les portes des métiers et donner la possibilité de vivre et expérimenter un métier d'un autre « genre »
  - Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement de grade, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes
  - Faciliter les retours à l'emploi
- Concilier temps personnel et temps professionnel ; adapter l'organisation du travail
  - Faciliter l'accès au temps partiel dès lors que cela est compatible avec la qualité du service public
  - Organiser de nouvelles modalités de travail, plus flexibles et notamment le télétravail
  - Etudier avec la même exigence de performance les demandes de télétravail, qu'elles émanent d'un agent féminin ou masculin
  - Favoriser l'accès au télétravail lorsque les conditions sont réunies
  - Mettre en place une « charte » des temps : limiter les réunions après 17h, promouvoir le droit à la déconnexion, limiter les appels ou les courriels en dehors des plages de travail (hors astreinte)
  - Faciliter l'accès à la prise des congés familiaux (maternité, paternité, adoption, parental, proches aidants, ...) en fonction des possibilités légales
- Sensibiliser aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes et accompagner les victimes
  - Communiquer sur le dispositif, introduit par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.
  - Développer un plan de communication en direction des agents :
    - un questionnaire en ligne, accessible à l'ensemble des agents, pour identifier si l'acte dont ils s'estiment victimes relève du dispositif
    - la mise en ligne de ce dispositif via le site intranet par exemple

- l'envoi d'un courrier d'information aux agents
  - la mise en place d'ateliers de formations (type théâtre-forum)
  - Une campagne d'information et de sensibilisation contre le sexisme
- Assurer l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les critères d'avancement

Les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade au choix ont été définies fin 2020 pour une mise en application dès 2020. Les critères prévus n'ont pas de genre.

Les choix sont fondés sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience, l'investissement dans la formation professionnelle et les efforts réalisés pour progresser, l'implication et l'engagement individuel pour la qualité du service public, l'ordre de priorité établi par le service pour les agents pouvant prétendre à un avancement sur le même grade. La proportion des femmes et des hommes éligibles dans le même grade peut éventuellement être, dans certains cas, est un élément complémentaire d'appréciation.

## **II- Les actions communales et territoriales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes de la commune.**

### **1- Chiffres clés sur la population brétignolaise issus de l'INSEE 2017 :**

**La population à Brétigny-sur-Orge : 26 528 habitants en 2017**

**Nombre de ménages : 10 547**

Définition « ménage » au sens INSEE :

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.



<b>Population brétignolaise</b>	Nombre	Pourcentage
<b><i>Population totale</i></b>	<b>26 528</b>	100
Hommes	12 980	49
Femmes	13 548	51
<b><i>Ensemble des ménages</i></b>	<b>10 547</b>	100
<i>Ménages d'une personne</i>	3 259	30,9
Hommes seuls	1 520	14,4
Femmes seules	1 739	16,5
<i>Ménages avec famille</i>	7 103	67,3
Couple sans enfant	2 303	21,8
Couple avec enfant	3 526	33,4
Famille monoparentale *	1 274	12,1
<i>Autres ménages sans famille</i>	185	1,8

Parmi les familles monoparentales \* :

- Hommes seuls avec enfants (s) : 14 %
- Femmes seules avec enfant (s) : 86 %

**Nombre de logements : 11 512**, dont 91,6 % de résidences principales, et 46,7 % des ménages propriétaires de leur résidence principale ; 40 % des résidences principales sont des maisons et 60 % des appartements.

Sur l'ensemble des résidences principales, le nombre moyen de pièces est de 3,7 (maison : 5 et appartement : 3)

84,3 % des ménages sont équipés d'au moins une voiture.

### **Emploi et scolarité des 15 à 64 ans**

Population de 15 à 64 ans : 17 135.

Taux d'activité des 15 à 64 ans : 79,6 %.

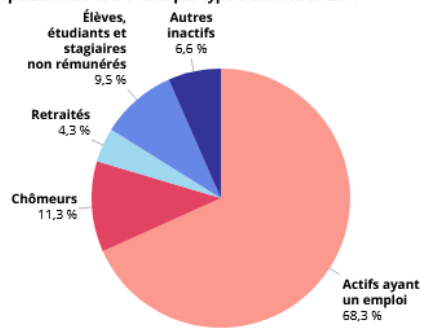
Inactifs parmi la population de 15 à 64 ans : 20,4 %

<b>Population brétignolaise</b>	Nombre	Pourcentage
<b><i>Population de 15 à 64 ans</i></b>	<b>17 135</b>	100
Hommes	8 260	49
Femmes	8 875	51
<b><i>Actifs</i></b>	<b>13 631</b>	<b>79,6</b>

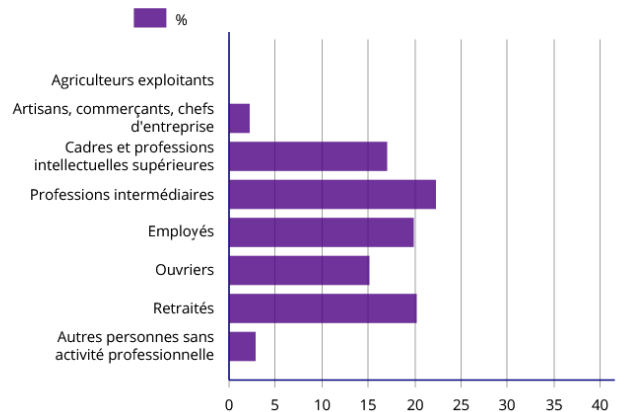
Actifs ayant un emploi	11 700	68,3
Chômeurs	1 931	11,3
<b>Inactifs *</b>	<b>3 496</b>	<b>20,4</b>
<b>Actifs parmi les hommes</b>	<b>6 830</b>	<b>82,7</b>
Hommes ayant un emploi	5 038	71,9
<b>Actifs parmi les femmes</b>	<b>6 801</b>	<b>76,6</b>
Femmes ayant un emploi	5 764	64,9
Chômage parmi les hommes		13,1
Chômage parmi les femmes		15,2

Parmi les inactifs (20,4 % de la population de 15 à 64 ans), 9,5 % sont des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, 4,3 % sont des retraités ou préretraités et 6,6 % sont des autres inactifs.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2017



FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2017

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 821	1 180	64,8	61,5	68,8
6 à 10 ans	2 053	2 007	97,8	97,2	98,3
11 à 14 ans	1 425	1 408	98,8	98,8	98,8
15 à 17 ans	1 004	955	95,1	93,3	97,3
18 à 24 ans	2 401	1 102	45,9	43,9	47,6
25 à 29 ans	1 978	103	5,2	5,9	4,6
30 ans ou plus	14 948	217	1,4	1,0	1,9

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2017

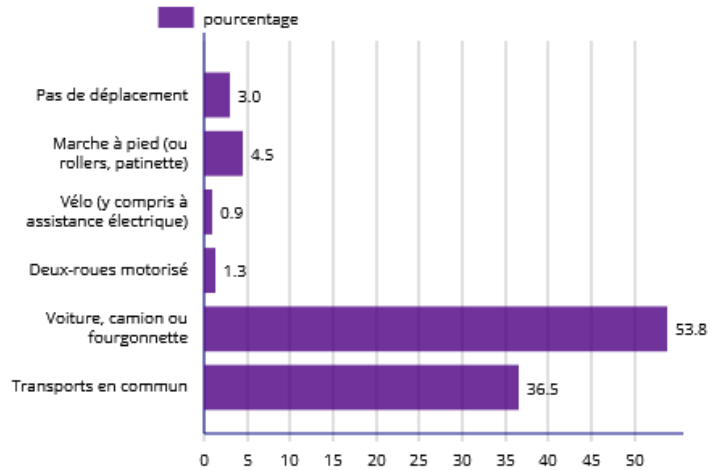
	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>17 954</b>	<b>8 585</b>	<b>9 369</b>
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	18,1	17,5	18,6
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,7	5,4	6,0
CAP, BEP ou équivalent	21,7	24,6	19,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,8	17,1	18,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,7	12,7	14,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	10,7	8,5	12,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	12,2	14,2	10,4

Condition d'emploi des 15 ans et plus	Hommes en %	Femmes en %
<b>Salariés</b>	<b>93,5</b>	<b>94,3</b>
Titulaire FP et CDI	82,3	78,4
CDD	6,7	11,1
interim	2,4	1,4
Emplois aidés	0,2	0,5
Apprentissage - stage	1,8	3,0
<b>Non salariés</b>	<b>6,5</b>	<b>5,7</b>
Indépendants	7,7	4,5
Employeurs	2,7	1,3
Aides familiaux	0	0

Parmi la population ayant un emploi (11 700 salariés et non-salariés), 12,8 % travaille à temps partiel, dont 49,3 % de femmes.

Parmi cette population active, 21 % travaillent dans la commune et 79 % hors de la commune.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017

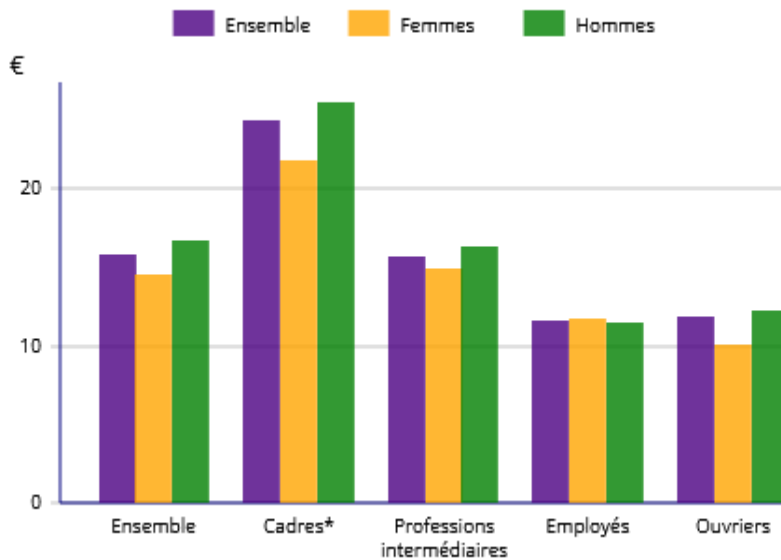


**Nombre de ménages fiscaux en 2018 : 10 499** (nombre de personnes dans les ménages fiscaux : 26 641) ; part des ménages fiscaux imposés : 63 %.

Taux de pauvreté en 2018 : 14 %

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018 : 22 930 €

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



Salaire net horaire moyen en euros selon l'âge

Tranche d'âge	Ensemble (€)	Femmes (€)	Hommes (€)
De 18 à 25 ans	10,4	10,2	10,6
De 26 à 50 ans	15,5	14,5	16,5
Plus de 50 ans	19,2	16,7	21,7

\*Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés  
 - Salaires secteur privé et public hors agriculture ; catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

## 2- Les actions de la ville au travers des politiques publiques

### 1- La Petite Enfance

Les modes de garde proposés par la commune pour la Petite Enfance permettent de faciliter l'organisation de la vie professionnelle et familiale.

Les structures municipales d'accueil des jeunes enfants sont les suivantes :

- un multi accueil de 92 places
- un service d'accueil familial de 71 places
- une halte-garderie de 15 places
- deux jardins d'enfants (dont l'un créé en novembre 2015) de 13 places chacun

Les structures municipales peuvent être amenées à accueillir des enfants en urgence selon leur disponibilité. Elles accueillent également des enfants porteurs de handicap à la condition que le handicap soit compatible avec un accueil collectif.

Un relais d'assistants maternels a été mis en place sur deux lieux d'animations différents par la commune. Ils mettent en relation les parents et les 217 assistants maternels indépendants en activité en septembre 2019.

Trois micro-crèches privées de 10 places chacune sont présentes sur la commune. Une ouverture supplémentaire est prévue en 2020.

## **2 – L'Enfance**

La démarche volontaire de la commune, dans la nouvelle rédaction du PEDT (Projet Educatif Du Territoire) se décline en trois grands axes dont un est « faire société commune ». Un des objectifs de cet axe est l'égalité filles - garçons.

*Extrait : Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture égalitaire et de respect mutuel.*

*Le champ des loisirs et des activités n'échappe pas aux stéréotypes sexués, la mixité des équipes est nécessaire mais n'est pas suffisante, il faut créer des conditions favorables à l'égalité filles/garçons, par exemple une animatrice qui propose l'activité foot, un animateur une activité plus artistique ...*

*Les objectifs sont :*

- *De garantir le respect de l'égalité filles/garçons*
- *Sensibiliser chacun pour que tous trouvent sa place*

Deux axes de développement reportés en 2021 sur ce sujet :

- Sensibilisation et formation des animateurs aux questions d'égalité, de non-discrimination, de respect et déclinaison dans les pratiques pédagogiques et les activités
- Sensibilisation et échange entre les jeunes par le biais du théâtre forum

### 3- L'accès aux sports

On constate que la participation aux offres de loisirs est paritaire avant 12 ans, elle se réduit pour les filles à l'adolescence.

Dans le cadre de la pratique d'un sport en club, la majorité sont des hommes.

Le journal de la ville soutient et met en valeur les pratiques sportives visant à promouvoir le sport féminin. Une deuxième équipe de football féminin est en voie de constitution. La ville compte une équipe de rugby féminine.

### 4- Les actions socio-culturelles

Les objectifs restent identiques mais l'année 2020 n'a pas permis de mener les actions voulues.

- 1- Le **centre socioculturel** intervient sur le champ de l'égalité femmes-hommes à plusieurs niveaux : par des actions spécifiques, par des projets de lutte contre l'isolement, la lutte contre les discriminations, le soutien à la parentalité.  
Le centre fait le constat d'une très forte fréquentation féminine.

Le travail de coordination linguistique intègre la réflexion de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes. En 2019, la coordination linguistique a accueilli 161 femmes et 15 hommes.

Parmi les femmes accueillies, elles ont déclaré vouloir apprendre le français pour reprendre leurs études, pour :

- s'insérer socialement
- s'insérer professionnellement
- bénéficier de formations professionnelles
- des raisons socioéducatives (notamment en lien avec l'éducation des enfants)

Plusieurs actions spécifiques de promotion de l'égalité femmes-hommes ont été mises en place au centre socioculturel :

- La Bréti'pouss : Cette course poussette est un moment convivial mettant en avant les valeurs de la famille, du sport et de la parité.
- Des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations sont menées régulièrement :
  - par la ludothèque autour des jeux et des jouets dits de « genre » (expositions, conférences, sensibilisation des parents sur l'importance de laisser l'enfant jouer à tous les jeux...)
- Le spectacle « Au Royaume de Marianne », qui concerne tous les citoyens, est une invitation à changer de regard sur les questions d'égalité, en particulier sur les inégalités femmes hommes, et la place que les habitants occupent, ou non, dans l'espace et la vie publique pour envisager des alternatives locales face à des inégalités globales.

Les femmes sont en grande majorité celles qui développent bénévolement une activité dans le centre socioculturel (10 femmes et 2 hommes). L'équipe permanente de la ville est composée de : 11 femmes et 5 hommes. Parmi les intervenants : 12 femmes et 3 hommes.

79 % des inscrits aux ateliers du centre socioculturel de Brétigny sont des femmes, 21 % sont des hommes.

## **2- Le Rack'am**

La direction veille à programmer régulièrement des artistes femmes, même si elles sont moins nombreuses que les musiciens et groupes masculins. Le Rack'am n'a pas pu proposer en 2020 une programmation exclusivement féminine comme depuis quelques années à chaque lancement de saison fin septembre. Toutefois, la ville accompagne un projet féminin en création.

Nous pouvons noter que le public féminin représente 53% des abonnés (2019).

## **5- Lutte contre les violences faites aux femmes**

La ville s'implique dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent et soutiennent les personnes victimes de violences qui les sollicitent (écoute, mise à l'abri, accompagnement et aide financière).

Le CCAS participe au réseau mis en place au sein de l'agglomération sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces rencontres permettent d'être informées, formées sur les problématiques liées à ce phénomène (prostitution, mise à l'abri sont des thématiques abordées notamment).

L'association Femmes Solidarité 91 est représentée au sein du Conseil d'administration du CCAS pour apporter son expertise sur cette problématique, accompagner les professionnels et faciliter toute action de sensibilisation sur cette question.

Le service logement participe également à ces actions en aidant au relogement, les personnes qui nous sont signalées en maltraitance conjugale.

## **6- Les chefs d'entreprises**

Tous les mois sont publiées les statistiques en termes de créations d'entreprises Femmes/Hommes et nous ne manquons pas de mettre en avant les différents concours / formations pour les femmes cheffes d'entreprises.

Nous valorisons les femmes cheffes d'entreprise comme les hommes par des petits articles dans notre newsletter et parfois nous les retrouvons dans « Paroles ».

**M. le Maire :** Merci à Alain GIRARD et à Christiane LECOUSTEY pour cette présentation et merci aussi à celles et ceux qui au sein de la Commune font en sorte que cette question, cet enjeu de l'égalité femmes-hommes soit présent dans toutes les actions, à tous les niveaux.

Je veux juste insister très brièvement sur quelques-uns des points que vous avez évoqués en indiquant qu'évidemment, au sein de la commune, au sein du service public municipal, seul

le talent compte, ce n'est pas une question de femme ou d'homme, seul le talent compte dans les choix et responsabilités que nous pouvons confier aux uns et aux autres et évidemment la composition du Comité de Direction, la composition de toutes celles et ceux qui ont des responsabilités de chef de service en atteste. J'insiste bien, ce n'est pas parce que ce sont des femmes ou des hommes, c'est tout simplement parce qu'ils ou elles ont du talent qu'on leur confie ces responsabilités-là.

Également une attention très importante pour qu'à aucun des échelons de cette vie municipale, il puisse y avoir de la discrimination ou du sexisme, c'est évidemment quelque chose à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Et dans les actions communales que Christiane LECOUSTEY a rappelées, je n'en ferai pas toute la liste, il y a plusieurs fils rouges qui sont importants à nos yeux. Le premier est d'être attentif à la question de la lutte contre les violences faites aux femmes, on sait qu'en plus, dans cette période extrêmement compliquée, beaucoup de mécanismes de violence ont été présents, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons voulu que cet enjeu soit encore mieux pris en compte au sein du CCAS, Christiane LECOUSTEY l'a rappelé, en faisant évoluer la composition des associations qui représentaient la diversité du territoire au sein du conseil d'administration ; le fait également qu'il n'y a pas de catégories ou de clichés, personne ne doit être mis dans une case, c'est pour cela que nous sommes très attachés au fait de favoriser le foot pour les jeunes filles, ou au rugby, ce sont des exemples parmi d'autres ; aussi évidemment les questions d'exemplarité, ça a été rappelé par Christiane LECOUSTEY pour les chefs d'entreprise ou encore des artistes qui sont mis en valeur par le Rack'Am. Il y a aussi les actions de communication que l'on a pu mettre en place à des moments symboliques, comme la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars dernier, il y a des actions menées tout au long de l'année, menées en permanence ; je souligne quand même que certaines des actions qui étaient récurrentes au sein de l'action municipale comme la Bréti'pouss qui a été mentionnée n'ont pas pu avoir lieu en 2020 du fait de la crise sanitaire mais elles font partie des actions récurrentes que nous avons au niveau communal.

Donc merci à vous deux et à toutes celles et ceux qui font que cette question de l'égalité est particulièrement présente au sein de nos priorités municipales et de nos actions communales à Brétigny.

Des remarques, des interventions ?

**M. CILIA** : Comme vous je me réjouis de voir grâce à cette étude que la place de la femme et que les violences faites aux femmes soient une question centrale, en tout cas au sens de la municipalité de Brétigny-sur-Orge comme vous l'avez fait remarquer.

Effectivement, au niveau communal, la parité de l'emploi est respectée, c'est une bonne chose. Je m'étonne toujours qu'il faille toujours se poser la question de savoir si un rapport est nécessaire mais c'est une question sociétale je pense, et Mesdames nous avons encore beaucoup de travail devant nous par rapport à cela. Après, ce n'est pas une surprise que la parité soit respectée puisque la majorité des emplois concerne l'encadrement des enfants et des tout-petits, le domaine médico-social et administratif, on sait que ces secteurs sont majoritairement représentés par des femmes.

Alors le rapport cite des chiffres qui parlent pour la parité, cependant et justement au regard des chiffres, je n'ai pas lu tout à fait la même chose, et comme M. GIRARD le rappelait, il y a 63 % de fonctionnaires, 37 % de contractuels permanents ou non permanents, et dans ces 37 % de contractuels, il y a 74 % de femmes. Excusez-moi mais je ne peux pas me réjouir de cela, là, la parité n'est pas respectée. Pourquoi 74 % de femmes dans ces 37 % de



contractuels ? Les femmes sont donc plus fortement contractuelles et a priori ont moins accès à des postes de fonctionnaires titulaires.

Ensuite au niveau des emplois les femmes progressent mais encore une fois en moyenne les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes. Et là aussi il y a encore du travail.

**M. POUZOL :** C'est un sujet qui revient tous les ans en effet, mais qui parfois prend des allures d'exercice de style, pourtant aujourd'hui on a des leviers qu'on pourrait mettre en œuvre sur l'égalité femmes-hommes mais vous avez cité plusieurs sujets, je vais en prendre quatre :

Vous avez parlé de la différence de pratiques sportives dans les clubs puisque deux fois moins de femmes s'inscrivent dans les clubs sportifs, mais si vous prenez dans des quartiers plus populaires, on arrive à six fois moins de femmes que de garçons dans les clubs sportifs, c'est une réalité qu'on avait déjà pointée du doigt au niveau du département il y a quelques années. Et ce n'est pas une fatalité. Sans doute faut-il inciter les clubs eux-mêmes à être proactifs dans ce domaine-là, et croyez moi d'expérience, parfois la manière dont on présente les subventions aux clubs et la manière dont on leur donne un cahier des charges permet de régler une partie de cette sous-représentation des femmes dans les clubs sportifs, y compris dans les instances dirigeantes, c'est un vrai combat, il y a beaucoup de clubs et peu de femmes dirigeantes, c'est un point fondamental si l'on veut que ces jeunes filles qui sont dans ces quartiers aient accès aux clubs sportifs.

Vous parlez de la violence faite aux femmes. C'est un sujet fondamental et l'hébergement et l'accueil des femmes victimes de violences est un enjeu national. Je crois que tout le monde à tous les niveaux le prend en compte mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, très souvent, quand une femme est victime de violences conjugales, c'est elle qui doit quitter le domicile conjugal, parfois avec les enfants, et pour avoir accès à un logement d'urgence ou social, on va continuer à prendre en compte jusqu'à son divorce les revenus du ménage, c'est quand même un paradoxe extraordinaire qui complique d'autant plus la tâche de certaines femmes que cela pousse certaines femmes à ne pas quitter le foyer dysfonctionnel. Donc la municipalité, là, peut avoir un rôle important, en mettant des logements d'urgence à disposition de ces femmes sans qu'elles aient besoin de prouver qu'elles sont bien victimes, que ce sont bien elles qui souffrent et pas leurs maris qui restent dans le pavillon, c'est un choix qu'on peut faire dans la municipalité, ça a un coût mais je pense que ça n'a pas de prix.

Troisièmement, vous disiez tout à l'heure que les jeunes filles ont le droit de jouer au foot ou au rugby, effectivement, c'est vrai, elles ont aussi le droit, je vous le dis, dans les rues de Brétigny simplement de se promener, de se déplacer et de s'habiller comme elles veulent. Or y compris dans notre ville que je considérais comme une ville tranquille, le harcèlement de rue ne cesse de s'accroître. Et c'est une très mauvaise manie, j'ai deux filles, une de 17 ans, une de 26 ans, et croyez-moi, les réflexions qu'elles reçoivent parfois dans la rue viennent de gens dont on pourrait beaucoup s'étonner de leur profil parce que ça touche toutes les catégories de population, y compris les gens soi-disant bien élevés dans notre société, et cela c'est un vrai sujet. Et ce sujet-là ne peut se traiter qu'avec une formation particulière aussi et une formation très précise de la police municipale sur ces sujets-là. Cela doit être dans la formation un sujet prioritaire parce que souvent, et ce n'est pas de leur faute car la formation n'étant pas là, on a des agents qui minimisent ce genre de chose, croyez-moi, pour des jeunes femmes et jeunes filles, c'est une situation insupportable. Et si vous faites partie des gens qui travaillent tard le soir, dans la zone d'Auchan ou de la Croix-Blanche, il y en a beaucoup dans notre ville, alors là la situation devient tout simplement intenable parce

que le harcèlement de rue ne cesse de se développer et la tranquillité publique, c'est aussi assurer aux femmes de notre ville, quel que soit leur âge, d'y vivre le plus sereinement possible.

Et dernière chose qui va un peu dans ce sens-là, c'est une proposition. Je pense qu'il serait de bon ton que l'on crée comme dans beaucoup de villes de balades urbaines, des balades « militantes », j'allais dire en non-mixité quasiment, où les femmes puissent expliquer le ressenti qu'elles ont dans les rues de notre ville. Car nos villes ont été construites pour un usage masculin dans la plupart des cas, par des hommes, et on a des endroits où les femmes n'osent pas passer le soir parce que l'éclairage n'est pas adéquat, ou parce qu'un recoin crée un danger potentiel, moi quand je me balade le soir, je n'ai pas cette peur-là, peut-être à tort, mais je pense qu'il est important qu'on ait ce diagnostic précis de la manière dont la ville est conçue et en quoi elle dysfonctionne parfois pour un usage aussi féminin. Vous savez, un jour, on m'a dit parce qu'il n'y avait pas de place pour passer avec une poussette sur un trottoir : « Tu n'as qu'à prendre ton bébé dans les bras ! », c'était un homme, c'est ce genre de petit détail qui parfois paraît complètement anodin mais qui rend aussi plus difficile la vie d'un certain nombre de femmes de notre ville.

Vous voyez, c'est un projet beaucoup plus global que simplement une question des salaires, bien sûr elle est fondamentale, et des postes, mais aussi la manière dont on conçoit une ville pour toutes et tous, et comment on met fin à toutes ces petites ou grandes agressions que subit la moitié de notre population.

**Mme DAENINCK** : Pour aller dans le sens de Michel POUZOL sur les violences faites aux femmes, j'ai une petite question. Il y avait deux logements d'urgence qui étaient construits dans la Cité Jardin, j'aimerais savoir ce qu'ils sont devenus, est-ce qu'ils servent toujours ? Près de la Maison des Syndicats, deux logements avaient été faits par la précédente municipalité pour accueillir des familles, soit qui avaient subi un incendie et qui se retrouvaient à la rue, soit pour l'exemple qu'a donné Michel POUZOL, quand une femme est violente à la maison et qu'en plus elles n'ont pas de travail, il est difficile pour elles, notamment puisque les lois, notamment en matière de logements, continuent de garder globalement le revenu du foyer, il serait intéressant que ces deux logements puissent servir si l'on a des cas de femmes qui ont besoin d'échapper à la violence de leur conjoint, d'avoir un lieu pour leurs enfants et elles-mêmes un peu plus serein. Merci de m'avoir donné la parole.

**M. le Maire** : Merci à tous les trois pour vos interventions. Quelques éléments de réflexion : D'abord, bien sûr, c'est à la fois, pour reprendre l'expression de Michel POUZOL, un « exercice de style » parce qu'il est imposé par la loi, sauf que je le dis sans fausse modestie : on peut à la fois considérer qu'il y a toujours beaucoup plus à faire, et être fier de ce qui a été mis en place collectivement à Brétigny sur le sujet, même si évidemment la question est suffisamment vaste pour qu'on puisse toujours vouloir faire davantage et jamais se satisfaire totalement de la situation existante.

Je voudrais insister sur plusieurs points qui me paraissent de fond. D'abord un point concret : je pense qu'il faut être extrêmement attentif à ce qu'il n'y ait pas de femmes qui se sentent en insécurité à Brétigny de manière déraisonnable, plus les femmes que les hommes en tout cas, j'ai en tête des points qui remontent sur des questions de harcèlement ou de remarques, d'où l'importance aussi d'avoir une police municipale présente, en nombre plus important, car c'est aussi cela le sujet, nous avons pu renforcer les effectifs, et je crois que la police municipale de Brétigny est particulièrement attentive à cela, vous avez dit que souvent il y avait des endroits où la police municipale pouvait minimiser ce type de faits, je

ne crois pas que ce soit le cas à Brétigny, je n'ai pas eu d'échos de ce type, je crois que nous avons une équipe extrêmement compétente, engagée, et aussi attentive à ce sujet-là.

Sur la question du sport, évidemment c'est toujours un enjeu important d'essayer de favoriser et de faciliter et encourager les projets des clubs dans ce domaine, parfois les aménagements nécessaires pour rendre cela possible, parfois des questions tout bêtement de vestiaires, d'organisation, je sais que mon adjoint aux sports, Sandrine Chrétien, qui elle-même faisait partie des personnes responsables d'un club auparavant, y est particulièrement attentive à la fois en tant que sportive et en tant qu'ancienne responsable associative, et tout simplement en tant qu'élue aujourd'hui.

Sur la question du logement, bien sûr c'est un point important, c'est en cours de réflexion avec des associations sur le sujet, un des éléments qu'il faut prendre en compte sur ces questions-là quand des femmes sont victimes de violences conjugales très compliquées, parfois il est nécessaire qu'elles soient proches mais pas forcément sur la même commune, et donc ce n'est pas uniquement au niveau communal que ça se gère, on regarde quelle est la meilleure solution, il y a aussi des réflexions menées au niveau gouvernemental et en partenariat avec des communes voisines, pour essayer de gérer cela au mieux mais oui, ça fait partie des points sur lesquels la réflexion est en cours pour voir ce qui pourrait être envisagé par rapport à cela.

Je voudrais revenir sur deux points pour qu'on soit d'accord sur les termes, je ne pense pas que c'est forcément ce que vous aviez en tête mais pour moi, quand on parle d'égalité femmes-hommes, ce n'est pas une recherche de parité absolue, ce n'est pas l'enjeu, il ne s'agit pas de dire que dans telle catégorie, il y aurait plus de femmes ou d'hommes, s'il y a des choses qui sont absolument marquantes dans un sens ou dans l'autre, il faut évidemment que ça nous interpelle, mais le nombre exact de femmes ou d'hommes en égalité parfaite, ce n'est pas l'objectif sur chacune des catégories. D'ailleurs je vous le dis, je reprends l'exemple des postes d'encadrement au sein de la mairie, ce n'était pas une cible d'avoir exactement le même nombre de femmes que d'hommes, je ne me réjouis pas spécifiquement d'avoir plus de femmes que d'hommes, je dis juste que c'est comme ça et que ça montre simplement qu'il n'y a pas de discrimination par rapport à cela. Au sein de la structure des emplois il y a des postes qui sont plus facilement occupés par des femmes, des postes qui sont plus facilement occupés par des hommes, d'autres par des contractuels, d'autres par des titulaires, tout cela a des impacts, mais je crois que le point essentiel est de se dire : est-ce qu'il y a une discrimination sur ce sujet ? Je pense que ce n'est absolument pas le cas au sein des services municipaux.

Et je voudrais terminer en disant que je suis philosophiquement opposé à la question de non-mixité, de balades en non-mixité, vous l'avez dit à moitié, ça pouvait presque être cela, je pense que cette question de l'égalité femmes-hommes ne concerne pas que les femmes, c'est comme Mme CILIA qui disait : « Mesdames, nous avons encore du travail », non, nous avons tous du travail par rapport à cela, c'est une question qui nous concerne tous, une question pour laquelle l'ensemble des élus s'engagent, et la question évidemment est de chercher à faire que dans la commune les femmes, les hommes, quel que soit leur parcours, leur origine, viennent contribuer à notre collectif qui est Brétigny.

Voilà ce que je voulais ajouter, il n'y a pas de vote sur ce rapport, c'est une prise d'acte que le rapport a été présenté.

## **10- Vote des taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2021**

**M. le Maire :** Je pense que la 10 et la 11 peuvent être présentées ensemble par Patricia MARTIGNE, nous allons présenter le budget d'une manière générale, la question du vote des taux est un des éléments d'appréciation du budget, je propose qu'une présentation soit faite pour ces deux délibérations 10 et 11, que nous ayons le débat, et ensuite on procédera au vote dans l'ordre des délibérations formelles tel que prévu par l'ordre du jour et par la loi.

Le Conseil municipal est tenu de fixer chaque année les taux à appliquer à la part communale des impôts locaux. Le vote de ces taux est une compétence exclusive de l'assemblée délibérante et doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle qui approuve le budget.

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives.

En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'État. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Concrètement, pour compenser la perte du produit de TH, la commune se verra transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur son territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,37 %) qui viendra s'additionner au taux communal (20,02 %), soit 36,39 %.

Conformément à ses engagements, et afin de préserver le pouvoir d'achat des Brétignolais, la Municipalité propose de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour 2021 (maintenus à l'identique depuis 2014).

	<b>Taux 2021</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>36,39 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>95,49 %</b>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	8
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

Abstentions : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nourine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

#### **11- Vote du budget primitif 2021 – Budget principal**

Le budget primitif proposé pour 2021 fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2021.

L'équilibre financier global du budget primitif 2021 se décompose de la façon suivante :

	<b>BP 2021</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	34 576 833 €
RECETTES	34 576 833 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	15 333 083 €
RECETTES	15 333 083 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>49 909 916 €</b>

(Y compris opérations d'ordre)

### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **I – Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2021, à 34 447 033 €.

#### **I-1 – Impôts et taxes**

Les impôts et taxes s'établissent à **25 135 085 €** au budget primitif 2021 (contre 24 799 209 € au BP 2020), ils augmentent de +1,4 % de BP à BP. Les impôts et taxes représentent 73 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) attendu pour l'exercice 2021 s'élève à **18 074 163 €** (estimé à partir des bases fiscales définitives de 2020).

**Conformément à ses engagements, la Municipalité propose de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour 2021 (maintenus à l'identique depuis 2014) :**

- Taxe sur le foncier bâti : 20,02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 95,49 %

Au vu des réformes en cours, le taux sur le foncier bâti évoluera finalement sur l'avis d'imposition à recevoir en octobre 2021. Cette évolution, neutre pour les contribuables, résulte du transfert de la part du foncier bâti Départemental vers la Commune du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Compte tenu de l'absence de transfert de compétences en 2020, le produit de l'Attribution de Compensation (AC) versé par la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération (CdEA) est maintenu à **4 698 632 €**.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), également versée par CdEA, n'est pas budgétée pour l'année 2021 (montant 2020 : **472 724 €**). Le montant effectivement reçu en 2021 dépendra du budget voté par CdEA.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est budgété pour **608 604 €** (reconduction du montant notifié 2020).

Les autres impôts et taxes sont composés essentiellement de la taxe sur l'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le volume financier de ces recettes à percevoir en 2021 devrait atteindre environ **1,8 M€**.

### ***I-2 – Dotations, subventions et participations***

Les dotations, subventions et participations représentent 15 % des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2021, soit **5 128 785 €** (contre 5 312 468 € au BP2020).

La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable aux calculs des dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la dotation forfaitaire demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement.

L'écêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans cette LF 2021 à ceux de l'année dernière.

La dotation forfaitaire notifiée en 2020 s'élève à 2,0 M€. Pour le budget 2021, un montant identique est proposé, soit **2,0 M€**.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) prévue au budget primitif 2021 est maintenue au même niveau que 2020, soit **369 000 €**.

Les compensations fiscales (taxe d'habitation et taxes foncières) sont estimées à **534 831 €** au budget 2021.

Les autres financeurs (Etat, Région, Département, CAF, CNC, DRAC, ...) contribuent à hauteur de **2 225 954 €** pour l'année 2021.

### ***I – 3 – Produits des services, du domaine et ventes diverses***

Les produits des services (**3 189 239 €**) proviennent essentiellement de la facturation des services proposés aux usagers (2 907 199 €). Les produits des services représentent 9 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

La crise sanitaire a eu des conséquences directes sur les recettes perçues par les collectivités locales. Pour Brétigny sur Orge, cette perte représente en 2020 par rapport au budget primitif, environ 1,6 M€

Les recettes prévues en 2021 tiennent compte d'une baisse de l'ordre de -14 % par rapport au BP2020. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, ces prévisions seront réajustées lors du budget supplémentaire.

### ***I – 4 - Autres produits de gestion courante***

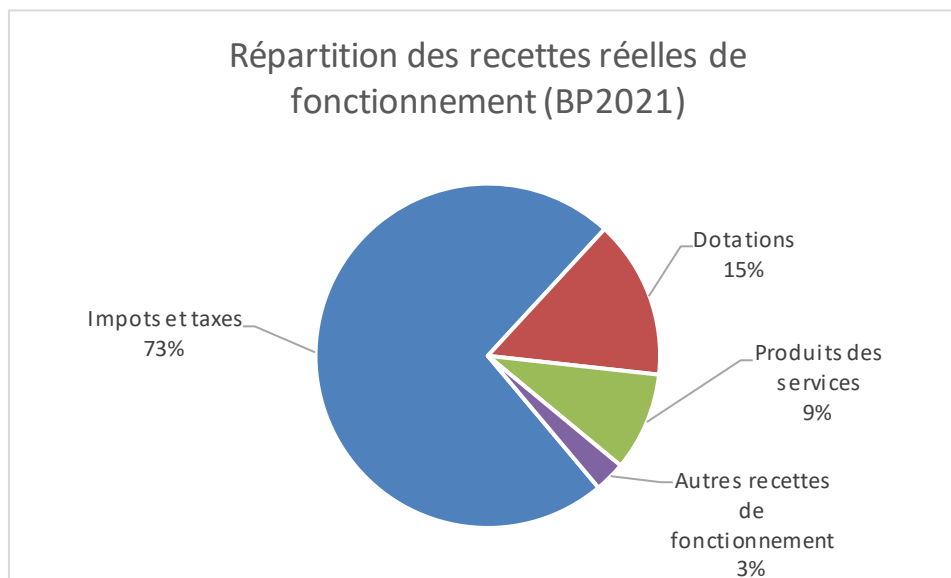
Les autres produits de gestion courante sont estimés à **291 924 €** pour 2021. Ces recettes sont principalement issues des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des baux à construction.

### ***I – 5 – Atténuations de charges***

Les crédits inscrits au chapitre « atténuations de charges » sont estimés à **200 000 €**. Il s'agit essentiellement des remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

### ***I – 6 – Produits exceptionnels***

Les produits exceptionnels s'élèvent à **504 000 €**, il s'agit principalement du versement du solde de pré-clôture de la ZAC Maison Neuve à hauteur de 501 500 €.



## **II – Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2021, à **31 481 652 €**.

### ***II – 1 - Charges de personnel***

Les charges de personnel s'établissent à **20 593 778 €** au budget primitif 2021 (contre 20 035 083 € au BP 2020), elles évoluent de +2,8 % de BP à BP et de +3,8 % de CA à BP. Ces charges représentent 65 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Pour mémoire, les principales explications de la hausse des dépenses en 2020 sont :

- la poursuite des recrutements sur les emplois relatifs à la mise en œuvre des actions engagées suite aux assises de la ville et l'impact des emplois pourvus,
- le versement d'une prime exceptionnelle aux agents communaux mobilisés pendant le 1<sup>er</sup> confinement : 184 300 €,
- la poursuite du GVT (avancements d'échelon, grade et promotions internes) pour plus de 100 000 €,
- les mesures de valorisation dans le secteur animation (11 mises en stages et révision du régime indemnitaire des directeurs et adjoints d'animation),
- le recrutement de 5 agents mobiles pour améliorer le remplacement des agents absents sur le secteur entretien et restauration scolaire et périscolaire : 170 000 €, action complétée par la mise à disposition de personnels par l'association Action emploi soit environ 2 000 heures à partir de septembre 2020.



L'augmentation prévisionnelle du budget 2021 tient compte principalement de :

- Les salaires des nouveaux recrutés sur les emplois non pourvus ou partiellement pourvus en 2020 notamment : chargé d'opération bâtiments, chef service environnement et cadre de vie, chargé de l'événementiel, conseiller en prévention, chargé de recrutement, adjoint pédagogique, animateurs, assistante maternelle, instructeurs droit des sols, assistants de direction.
- Des nouvelles mesures prises depuis le début du nouveau mandat : création de la « brigade action rapide » pour améliorer le cadre de vie des habitants, cinq intervenants dans le cadre du dispositif « coup de pouce », etc...
- La poursuite de la politique d'apprentissage avec 10 apprentis et de recrutements des jeunes saisonniers durant l'été
- Les élections départementales et régionales
- La suite de la prise en charge des mises en stages et revalorisations de régimes indemnitaires du secteur animation.
- La reprise du PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations).
- La poursuite de l'activation du GVT.
- La prime de précarité, nouvelle mesure de la fonction publique à partir de cette année, versée aux contractuels dont la durée de contrat est inférieure ou égale à un an
- La poursuite de l'engagement social avec la participation de la collectivité aux mutuelles (complémentaire santé et prévoyance), ainsi qu'aux œuvres sociales via les cotisations au CNAS

## ***II – 2 - Charges à caractère général***

Grâce aux efforts de rigueur et de sobriété réalisés depuis ces dernières années, la situation financière de la commune s'est progressivement rétablie, parvenant ainsi à préserver ces marges de manœuvre budgétaire.

Cependant, la crise sanitaire de 2020 est venue fortement impacter les budgets des collectivités. La commune de Brétigny a pris part à l'effort en y consacrant une part importante de son budget : masques adultes et enfants, gels hydroalcooliques et produits d'entretien, augmentation de l'enveloppe budgétaire du portage de repas pour les seniors, actions supplémentaires à destination des jeunes, renforcement de l'aide pour les publics les plus fragiles via le CCAS, etc...

Le budget 2021 tient nécessairement compte du contexte de la crise sanitaire qui malheureusement perdure, de la mise en œuvre des projets de la nouvelle équipe municipale et de la variation du périmètre d'intervention.

Ainsi, les charges à caractère général s'élèvent à **8 358 651 €** sur le budget 2021 (+1,2 % de BP à BP) et représentent 27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### ***II – 3 - Autres charges de gestion courante***

Les autres charges de gestion courante sont estimées sur le budget primitif 2021 à **1 767 513 €**, elles représentent 6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'enveloppe des subventions aux associations proposée au budget 2019 qui avait fait l'objet d'une augmentation de + 7 % pour répondre aux besoins nouveaux, et notamment ceux issus des Assises de la Ville, est reconduite pour 2021. Pour mémoire, cette enveloppe budgétaire s'élève à 700 K€.

Les subventions prévisionnelles pour 2021 à verser aux budgets annexes et établissements communaux sont de :

- 253 000 € pour le CCAS
- 237 300 € pour le budget annexe de la régie des transports

A noter que la contribution de la commune pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc augmente en 2021. En effet, depuis l'abaissement de l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, les communes doivent obligatoirement contribuer pour les enfants scolarisés en maternelle dans les écoles privées sous contrat. Par conséquent, et compte tenu de l'estimation du coût par enfant (1 200 €/an en maternelle et 600 €/an en élémentaire), la subvention annuelle passe de 65 400 € à 129 600 € de BP à BP.

La convention avec l'AEV pour l'entretien des Joncs Marins passe de 30 K€ à 35 K€ et traduit ainsi la volonté de la municipalité de renforcer les actions sur le volet propreté.

### ***II – 4 - Charges financières***

Les charges financières sont estimées pour l'année 2021 à **438 000 €** contre 494 000 € au BP 2020.

Ces crédits budgétaires seront potentiellement à ajuster en 2021, en fonction du volume d'emprunts contractés et de l'évolution des taux d'intérêts.

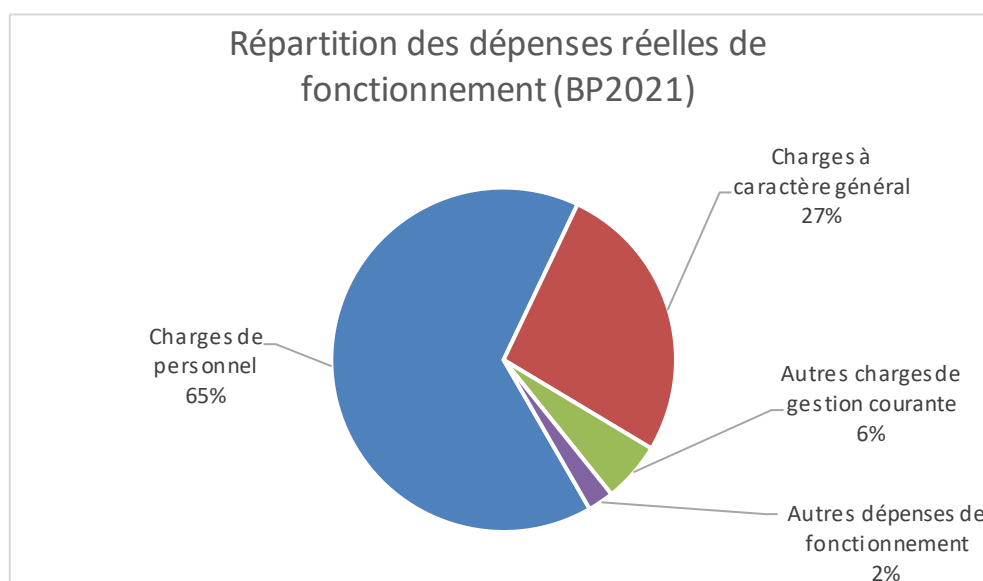
### ***II – 5 - Charges exceptionnelles***

La provision pour charges exceptionnelles est stable à hauteur de **127 000 €**. Cette inscription budgétaire comprend le paiement des intérêts moratoires, les annulations de titres et le règlement des éventuels contentieux et protocoles transactionnels.

### ***II – 6 – Autres charges***

A ce stade, le budget communal 2021 prévoit un montant de FPIC équivalent à celui de 2020 (196 710 €).

La prise en charge éventuelle par CDEA dépendra du budget voté par l'Agglomération.



### **III - Solde de la section de fonctionnement**

Après prise en compte des mouvements d'ordre en dépenses, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'élève à **1 444 881 €** (contre 2 537 952 € au BP 2020).

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 576 833 € (y compris les opérations d'ordre).**

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **IV – Les recettes d'investissement**

#### ***IV – 1 - L'autofinancement***

L'autofinancement constitue une ressource propre qui permet de financer la section d'investissement autrement que par l'emprunt et les recettes d'équipement. Il s'élève pour l'année 2021 à **1 444 881 €**.

#### ***IV – 2 - Dotations***

Les dotations figurant au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » s'élèvent à **1,5 M€** et sont composées du FCTVA (estimé à 700 K€ au titre de 2019 et 2020) et de la taxe d'aménagement (estimée à 100 K€).

#### ***IV – 3 - Subventions***

Les subventions d'investissement ont été évaluées à **2 548 444 €** et correspondent essentiellement à des subventions notifiées et à percevoir sur l'année 2021.

#### ***IV – 4 - Le recours à l'emprunt***

L'emprunt inscrit au budget 2021 est estimé à près de **7,9 M€**, il s'agit d'un emprunt d'équilibre destiné à financer les travaux d'investissement. Sa mobilisation dépendra du taux de réalisation des travaux d'investissement, des financements perçus et de la reprise de l'excédent éventuel.

A l'issue de l'exercice budgétaire 2021, la dette de la Ville devrait ainsi s'élever à **26,6 M€** (contre 21,1 M € au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

#### **V – Les dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **14 903 283 €**.

##### ***V – 1 - Le remboursement du capital de la dette***

Les crédits inscrits sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprennent essentiellement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à **2 342 000 €**.

##### ***V – 2 - Les dépenses d'équipement***

###### Les dépenses récurrentes :

Il s'agit des dépenses relatives à l'entretien forfaitaire et à l'investissement récurrent, représentant un volume de 3,95 millions d'euros en 2021. Les crédits prévus permettent d'entretenir le patrimoine de la commune (bâtiments sportifs, scolaires...), de renouveler le parc automobile, d'adapter les bâtiments afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, de remplacer les menuiseries extérieures dans les écoles, de réhabiliter et d'isoler les toitures, de disposer d'une provision foncière pour saisir des opportunités, etc...

Un besoin d'entretien renforcé des structures sportives a été exprimé par les associations sportives, il est également valable pour les écoles. Une prise en compte de ce besoin a été confirmée dans le cadre des Assises de la Ville. Le projet de budget 2019 a traduit la prise en compte de ces besoins et l'enveloppe budgétaire qui y est consacrée a augmenté par rapport aux années précédentes :

- + 21 % pour les bâtiments scolaires (soit 363 850 €),
- + 28 % pour les équipements sportifs (soit 191 800 €).

Cette enveloppe est reconduite depuis 2019 afin de maintenir l'effort d'entretien.

###### Les opérations d'investissement :

Les projets majeurs sur l'année 2021 et les années suivantes porteront sur :

<b><u>Scolaire et périscolaire</u></b> <b><u>estimé</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>Coût total</u></b>
○ Réalisation GS et centre de loisirs à CBB	4,5 M€	13 M€
○ Acquisition structure modulaire	180 K€	-
○ Réhabilitation office et laverie Langevin – Wallon	150 K€	150 K€
<b><u>Aménagement et urbanisme</u></b>		
○ Provisions foncières	200 K€	-
○ Etude circulation et stationnement	70 K€	120 K€
○ Etude restructuration du centre-ville	100 K€	270 K€
○ Révision PLU	60 K€	-
<b><u>Sports, loisirs, jeunesse et culture</u></b>		
○ Réalisation complexe sportif à CBB <i>(Gymnase + salle de gymnastique + city stade + parking)</i>	60 K€	8,1 M€
○ Réhabilitation école de musique	120 K€	360 K€
<b><u>Sécurité (vidéoprotection)</u></b>		
○ Poursuite installation caméras supplémentaires	470 K€	-
<b><u>Patrimoine et associations</u></b>		
○ Réhab. du bâtiment administratif de l'ex-CFA	350 K€	3,3 M€
○ Construction site multi-services/maison des associations sur parcelle de l'ex-CFA	50 K€	8,8 M€

Par ailleurs, d'autres grands projets tels que le réaménagement du cœur de ville, la requalification de la Roseraie, la réhabilitation de la Croix Louis, le réaménagement de l'accueil des Brétignolais en Mairie, etc... sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les investissements dans les années qui viennent.

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
15 333 083 €  
(y compris les opérations d'ordre).**

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article L1612-4 du CGCT, les règles financières et comptables d'équilibres budgétaires réelles sont respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire :** Merci beaucoup pour cette présentation claire et détaillée de ce projet de budget pour 2021 qui ne présente pas beaucoup de surprises parce qu'elle est la suite naturelle, la suite réglementaire du débat que nous avons eu lors du dernier conseil municipal où tu avais présenté le rapport des orientations budgétaires qui définissaient les grandes orientations.

Je veux insister sur un petit nombre de points. Ce que traduit ce budget, c'est à la fois un contexte encore un peu incertain, par prudence nous n'avons pas intégré la DSC et la prise en charge du FPIC par l'intercommunalité parce que les débats sont en cours actuellement au niveau de l'agglomération et ce sujet pourra donc être débattu un peu plus tard dans ce conseil. Nous avons voulu faire preuve de prudence et ne pas les intégrer pour l'instant.

Les efforts de gestion que nous avons pu faire ces dernières années permettent aujourd'hui de faire face à la crise sanitaire avec les différentes dépenses et soutiens qui ont été nécessaires, je ne reviens pas sur les différentes actions, il y en a qui continuent, je cite un exemple parmi d'autres : le soutien maintenu et conforté aux associations, on va le voir dans quelques instants, dans ce contexte difficile nous continuons d'avoir un soutien ferme et déterminé pour les clubs qui traversent une situation difficile.

Même chose pour le budget de la jeunesse, même si nous avons cherché à coller au plus juste dans les dépenses qui pouvaient être faites, par exemple cette année les budgets du Ciné 220 et du Rack'Am diminuent, non pas parce qu'on ne les soutient pas mais une part des dépenses sont des achats de films et de spectacles et du fait de la crise sanitaire, comme les structures sont fermées, cela fait partie des choses sur lesquelles nous avons adapté le budget.

En ce qui concerne certains domaines d'activités comme par exemple les commerces, les budgets sont maintenus pour faciliter au maximum le redémarrage, nous y sommes aussi attachés.

Contre la crise, on met aussi en œuvre le projet municipal que nous avons défendu devant les Brétignolais au printemps dernier, avec un certain nombre d'actions, aussi bien sur le fonctionnement, Patricia MARTIGNE a rappelé le lancement de la Brigade d'Action Rapide qui est un des axes du « bing-bang propreté » que nous avons mis en œuvre depuis le début de ce mandat, avec d'abord le changement de délégataire, puis avec le renforcement significatif du budget que nous avons décidé l'an dernier, depuis octobre, et qui aura un impact en année pleine à partir de 2021.

On a aussi le renforcement des moyens de la police municipale pour lutter contre les dépôts sauvages, pour verbaliser, nous y sommes attachés aussi car la question de la propreté, c'est aussi une question de citoyenneté, de respect des règles auxquelles nous tenons.

Il y a aussi le nouvel outil qui va être mis en place, outil interactif à partir d'aujourd'hui, le lancement était le 1<sup>er</sup> avril, qui a vocation à intervenir plus rapidement, même le week-end pour éviter de laisser les choses s'installer ; avec une question qui est toujours un peu compliquée d'articulation avec les dépôts sauvages, la priorité sera aussi donnée au fait de verbaliser chaque fois que ce sera possible, en tout cas une équipe est là pour intervenir et chercher toujours à rendre la ville plus agréable.

C'est vrai aussi sur les actions d'obligations collectives, c'est un peu contraint en ce moment mais des actions sont prévues, tout cela participe au même objectif de propreté et de rendre la ville plus agréable.

Ce projet est prévu pour investir aussi pour l'avenir, cela fait partie de la feuille de route qu'on s'était donnée qui a été confortée par le choix des Brétignolais au printemps dernier, Brétigny grandit, nous devons adapter la commune, adapter les infrastructures, les équipements à l'évolution de la population, cela se traduit par un certain nombre de

projets structurants qui sont en cours. Ce projet de budget en rappelle quelques-uns, qui ont un impact sur l'année 2021, et comme je l'ai déjà dit un certain nombre de fois, cela se traduit par une augmentation des emprunts, c'est bien normal, tout cela fait partie de la trajectoire que nous avons en tête, les efforts que nous avons faits jusqu'à présent nous permettent de prévoir, de planifier et préparer l'avenir.

Et tout cela, c'est important de le souligner, nous le faisons sans augmenter les taux d'imposition communaux, c'est l'engagement que nous avons pris devant vous en 2014, je rappelle que juste après les élections municipales les dotations aux collectivités et pourtant nous nous sommes débrouillés pour tenir cette promesse, et nous continuons année après année à ne pas toucher aux taux d'imposition communaux.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des interventions ?

**M. GUSTAVE** : Je voudrais poser deux questions. D'abord sur le coût de restructuration du centre-ville, 270.000 €, je trouve cela un peu cher sans compter que lors de votre premier mandat vous aviez déjà dépensé pas mal d'argent, de mémoire on doit être à plus de 50.000 € pour six mois en recrutant un agent, je voudrais savoir ce qui va changer et quel sera le délai pour qu'on puisse avoir un centre-ville adéquat, un beau centre-ville à Brétigny ?

Deuxième question sur le montant page 71 pour la préservation du milieu naturel : quand je vois cet élément, je vois 1.800 €, je trouve que c'est un montant dérisoire pour une commune comme Brétigny et les enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face. Voulez-vous m'expliquer de quoi il s'agit ?

**M. le Maire** : Sur la question du cœur de ville, les montants indiqués sont des montants de préparation, de réflexion, d'études, sur les questions d'aménagement ; vous avez parlé du manager commerce, c'est de l'accompagnement des commerçants, ça correspond à une action qui n'est pas la même, donc par rapport aux enjeux auxquels beaucoup de commune font face, pour la vitalité du cœur de ville il y a un choix que nous avons fait dès 2014 d'avoir un accompagnement le plus fort possible des commerçants Brétignolais, pour le marché, pour les commerçants sédentaires, c'est ce qui a permis de préparer aussi la troisième session du marché que nous avons expérimenté lors des Assises de la ville, ce sont des actions que nous avons indiquées à ce moment-là, ça fait partie aussi de la préparation du changement de délégataire et des plans d'actions politiques qui sont mis en place pour accompagner au mieux les commerçants. C'est l'action manager commerce qui continue et qui continuera. Nous y tenions beaucoup déjà dans la mandature précédente avec Christiane LECOUSTEY et nous y sommes encore très attachés avec Alain GIRARD ;

Ensuite la question du centre-ville va bien au-delà, c'est aussi un point évoqué largement pendant les Assises de la ville, Brétigny n'avait pas un cœur de ville à la hauteur de sa taille, pour des raisons historiques mais parfois aussi d'aménagement, et ça fait partie des sujets qui doivent être approfondis et discutés avec les habitants, sur un sujet aussi important on ne fait pas ça tout seul dans son coin, et ce sont des montants pour 2021 mais aussi une part plus globale sur la partie étude, préparation, derrière on sera sans doute sur des montants beaucoup plus importants en fonction du projet qui aura été défini et retenu à l'issue de cela.

En ce qui concerne l'action de la commune sur l'environnement, vous avez dans le rapport de synthèse une vue d'ensemble sur la trajectoire budgétaire de la commune, et sur le point précis que vous avez posé, on vous fera passer ce qu'il en est exactement,

l'enjeu était surtout d'avoir une vue d'ensemble et je peux vous assurer que la question de l'action environnementale de la commune, les moyens du service Environnement, les moyens que les services techniques et les services d'Urbanisme vont avoir, et même aussi dans la restauration scolaire, seront des moyens larges qui permettent d'agir, de travailler pour à la fois être sur des actions d'entretien le meilleur possible, s'assurer aussi que les projets prévoient une place aux espaces verts plus importante, prévoir des projets plus structurants comme la mise en œuvre de zones protégées, tous ces projets font partie des choses sur lesquelles nous travaillons, on vous fera passer le détail des 1.800 € indiqués.

Nous passons au vote.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	8
Votes Pour :	27

Contre : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nouridine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

## **12- Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe des transports**

Le compte de gestion du Receveur Municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il permet de justifier l'exécution du budget, de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la régie des transports. Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal doit être visé par l'Ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe des transports pour l'exercice 2020, établi par le Receveur Municipal en qualité de comptable public de la commune (Art L 2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif établi par la Ville et présente, comme ce dernier, un excédent global de **13 687,61 €**.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de constater que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal sont bien conformes à ceux du compte administratif qui se soldent par un excédent cumulé de **13 687,61 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35



### **13- Vote du compte administratif 2020 - Budget annexe des transports**

Les recettes de fonctionnement du budget annexe des transports s'élèvent en 2020 à 249 000 € et sont constituées exclusivement de la subvention du budget principal de la commune.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 238 379 €. Elles sont composées de charges de personnel pour 139 236 € et de charges à caractère général (carburant, location et entretien) pour 99 143 €.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 10 621,45 €. En intégrant le report excédentaire de l'exercice 2019 de 3 066,16 €, le résultat de clôture de l'exercice 2020 à reprendre est de **13 687,61 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

***M. MÉARY ne prenant pas part au vote***

### **14- Reprise des résultats 2020 - Budget annexe des transports**

Il est proposé de reprendre le résultat dans son intégralité (13 687,61 €) au compte 002 (résultat reporté) au budget primitif 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

### **15- Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe des transports**

Le budget annexe Régie Transports a été créé en 2011 suite au transfert de la compétence transport du Conseil Général vers la commune. Il permet, pour répondre à la demande du département, d'identifier « à part » les dépenses liées à l'exercice de cette compétence.

Ce budget est régi selon la nomenclature comptable M43. Il retrace les opérations et charges engagées par la commune dans le cadre des transports réalisés principalement pour les écoles.

Cette Régie Transports fonctionne toute l'année avec 5 agents communaux (3,3 ETP) chargés du transport, de l'entretien et de la gestion administrative.

Les dépenses prévisionnelles liées à cette activité sont réparties entre les charges salariales pour un montant global de 142 000 € et les autres charges à caractère général pour un montant global de 108 987,61 €.

Compte tenu de ces dépenses prévisionnelles et de l'excédent 2020 reporté de 13 687,61 €, il en résulte un déficit global de 237 300 € que le budget principal de la Ville vient couvrir sous la forme d'une subvention d'équilibre.

L'équilibre financier du budget 2021 se présente de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : **250 987,61 €**
- Recettes de fonctionnement : **250 987,61 €**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **16- Subvention au budget primitif 2021 - Budget annexe des transports**

Le budget annexe de la régie des transports a été créé en 2011.

Cette régie permet, grâce à ses 2 cars et 4 minibus, de déplacer les écoliers dans le cadre des sorties scolaires et extra-scolaires.

La régie fonctionne toute l'année avec 5 agents communaux (3,3 ETP) chargés du transport, de l'entretien et de la gestion administrative.

Les dépenses prévisionnelles de l'année 2021 pour ce budget s'élèvent à 251 K€.

Afin de permettre à cette structure de poursuivre ses actions en direction de la population brétignolaise, il est proposé de verser une subvention d'équilibre de **237 300 €** au budget annexe des transports pour l'année 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

### **17- Subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021.

Les dépenses prévisionnelles de l'année 2020 de cet établissement public s'élèvent à environ 337 000 €.

Afin de permettre à cette structure de poursuivre ses actions en direction des Brétignolais, et notamment veiller à l'accès aux droits, favoriser l'insertion sociale des publics les plus fragiles et lutter contre toutes les formes de précarité, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre à hauteur de **253 000 €** pour l'année 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

### **18- Demande de subventions relatives au plan France relance – Continuité pédagogique – Appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Le plan de relance de l'État relatif à la continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été ouvert du 14 janvier au 31 mars 2021. Il vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels.

Il comprend obligatoirement un volet équipement et un volet services numériques.

L'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité, avec différents critères dont un maximum de 3 500€ par classe.

A Brétigny-sur-Orge, en septembre 2020, une politique d'équipement en faveur de l'enseignement numérique des écoles élémentaires a été élaborée en concertation avec les directeurs des établissements, la ville et la déléguée au numérique de l'Éducation nationale.

Cette politique consiste à équiper, sur plusieurs exercices :

- chaque classe d'un PC fixe et d'un vidéoprojecteur interactif pour apprendre autrement
- à renforcer le dispositif de classes mobiles sur les écoles qui en ont l'usage
- à moderniser les accès Internet des écoles pour répondre aux nouveaux usages
- et enfin, d'étudier l'opportunité de disposer d'un Espace Numérique de Travail, pour simplifier les échanges Parents – Ecoles – Mairies et disposer d'une continuité pédagogique.

Cette politique s'est concrétisée par l'installation de 25 vidéoprojecteurs interactifs dans 7 écoles élémentaires fin 2020.

Le présent plan de relance de l'État s'inscrivant en tous points avec l'ambition de la Ville, un dossier de demande de subventions a été déposé auprès des services de l'État dès le 5 mars dernier, en vue d'équiper 42 nouvelles classes de vidéoprojecteurs et de doter les écoles d'un Espace Numérique de Travail. Sous réserve d'acceptation de l'appel à projets déposé par la Ville, la subvention demandée s'élèverait à maximum 108 000€.

Cette nouvelle délibération propose d'autoriser à déposer un appel à projets et à signer les futurs documents relatifs s'y référant dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique – Appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation et surtout le travail qui est mené pour pouvoir renforcer l'équipement numérique des écoles élémentaires, c'est un gros travail de concertation, d'investissement, un effort de la commune très significatif, et un sujet qui nous paraît très important de manière générale et aussi dans la période actuelle.

**Mme CILIA :** Je ne peux pas m'empêcher de soulever un point. Je me réjouis qu'il y ait un plan informatique sur la ville, et pour toutes les écoles de la ville, je dirais même qu'il était temps en fait, aidés par le Gouvernement même si je reconnais que c'est un effort conséquent de la Mairie, c'est une très bonne chose. A l'heure actuelle, on ne peut plus se passer des outils numériques, cela fait partie de la pédagogie des enseignants et c'est même indispensable. Alors ça ne veut pas dire mettre les enfants devant les écrans toute la journée, bien au contraire, mais c'est au travers de l'outil informatique voir les choses autrement que par une feuille de papier par exemple, et pouvoir répondre en simultané aux enfants et les ouvrir au monde, c'est très important. Donc je me réjouis.

Une remarque. Je me réjouis un peu moins en lisant qu'il s'agit de vidéoprojecteurs, ils existaient déjà il y a une cinquantaine d'années et malheureusement ils vont vite devenir obsolètes, depuis une dizaine d'années on se sert plutôt de tableaux numériques interactifs (TNI), donc je ne vois pas bien dans cette demande de subvention un plan par rapport à cela. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui les enseignants se servent de manière tout à fait naturelle d'un vidéoprojecteur, c'est simple, ils savent tous s'en servir, le TNI nécessite une formation il est vrai, mais investir dans des vidéoprojecteurs qui seront obsolètes dans dix

ans, les TNI sont d'un coût aussi largement supérieur mais c'est investir pour l'avenir, ça me semblerait plus judicieux que de prendre du matériel qui ne sera plus dans le coup.

**M. BETRANCOURT** : Je rejoins la première partie de votre intervention, le souci que nous avons eu dans des discussions croisées avec le service de développement numérique, avec les professionnels, avec la référente de l'Education nationale, et d'autres experts, c'était de nous appuyer sur les besoins qui viendront après la crise sanitaire et sur la conviction aussi de beaucoup d'entre nous qu'il faut développer les compétences numériques, parler de compétences à l'école ce n'est pas un tabou, c'est amener aussi les enfants vers le monde économique et favoriser l'emploi et éviter la désinsertion dès le plus jeune âge.

TNI vs vidéoprojecteur, c'est un débat que nous avons eu dans notre équipe, d'où aussi la concertation, et je vous entends, on peut miser sur des technologies d'avenir qui coûtent plus cher et qui nécessitent de la formation, on peut aussi faire le choix d'un vidéoprojecteur interactif qui est un entre-deux entre deux phases de technologie qui permet dès que les enseignants seront équipés, dans les mois qui viennent, de mettre en place, d'utiliser des applications, de les échanger, de les programmer, et de rentrer tout de suite dans l'usage et pas dans un idéal fantasmé d'usage dans cinq ans. C'est tout de suite et maintenant.

On s'est appuyé aussi sur la concertation, j'ai dit qu'on était dans une logique d'investissement au plus près des besoins réels exprimés. Donc il y a un choix de rationalisation sur le budget, il y a un choix d'avoir des équipements homogènes dans l'ensemble des écoles puisque le suivi technique, c'est la responsabilité de la commune, le choix d'un PC fixe, c'est aussi un investissement dans la salle de classe et non pas dans l'usage du personnel. C'est un choix. C'est ce que nous avons fait. Et sur le vidéoprojecteur interactif, on n'est pas sur l'ancienne génération, on est sur de l'interactivité, c'est le matériel qui a fait l'unanimité lors de la concertation.

**Mme CILIA** : Ce n'est pas un idéal fantasmé sachant que d'expérience, il se trouve que je travaille à l'inspection académique, j'ai constaté que dans de nombreuses communes limitrophes le numérique n'est pas un idéal fantasmé, il y a de nombreuses communes où la majorité des classes sont équipées.

Enfin une dernière chose : n'oubliez pas les maternelles dans l'avenir, pas pour mettre les enfants devant des écrans seuls mais parce que c'est un outil d'apprentissage du langage à l'école maternelle.

**M. POUZOL** : Juste pour vous parler des TNI et de la concertation, j'entends ce que vous dites mais concerter, ça veut dire aussi aller de l'avant. Je prends un exemple que je connais bien : quand nous avons mis au niveau départemental des TNI dans les collèges, je me souviens d'un conseil d'administration où tous les professeurs étaient remontés contre les TNI qu'on avait installés et nous disaient que ce n'était pas la meilleure pédagogie. Dont acte. L'année suivante, un des deux collèges de la ville a eu des TNI, je me suis pris une volée de bois vert de la part d'autres collèges dans l'année qui suivait parce qu'ils n'en avaient pas encore. Ils en réclamaient tous. Donc les vidéoprojecteurs les plus performants aujourd'hui n'ont rien à voir avec la TNI qui est vraiment un outil d'avenir, et particulièrement aujourd'hui avec tout ce qu'on envisage avec la Covid, la concertation est un élément fort mais quand on est en responsabilité, la concertation ne doit pas être quelque chose de figé mais de prospectif, c'est une remarque d'expérience que j'ai eue dans les collèges.

**M. le Maire :** Je voudrais juste insister sur les propos de Mathieu BÉTRANCOURT et dire que d'abord, la question de l'équipement numérique des écoles fait partie des sujets que nous avons en tête depuis un certain temps, et j'observe qu'il y a une évolution des esprits très forte qui se fait depuis un petit nombre d'années. Et parmi la communauté des enseignants il y en avait qui étaient très allants sur ce sujet, d'autres beaucoup moins, il y a en ce moment un basculement que nous souhaitons accompagner, faciliter, encourager, dynamiser, et c'est précisément le choix que nous avons fait avec l'équipe municipale pour dire : on y va de manière déterminée et assez large et on demande cette subvention pour aller plus vite, le cap est là, c'est de pouvoir équiper l'ensemble des écoles.

En fait, on peut se dire que la concertation ce n'est pas ce qu'il faut suivre, qu'il vaudrait mieux qu'on ne tienne pas compte de l'avis qui est exprimé mais qu'est-ce qu'on aurait entendu si on avait fait cela ! Et donc je fais le pari de dire qu'on va écouter les directeurs d'écoles et les enseignants, un groupe de travail a été mis en place pour identifier quelles sont les solutions les plus adaptées, ce qui permettait de faire la part des choses entre ceux qui étaient radicalement opposés à cette évolution du TNI, qui préféraient le vidéoprojecteur qui n'est pas un vidéoprojecteur classique, on fait des choses très bien actuellement mais en matière numérique, ce serait une erreur de penser que ce que nous faisons maintenant sera encore en place dans 10 ans, quelle que soit la technologie envisagée, il y a une évolution, on verra des TNI dans 10 ans différents, les habitudes pédagogiques évoluent aussi, en tout cas nous défendons cette ambition pour la commune pour les écoles de Brétigny, c'est pour cela que nous faisons un effort sans précédent sur le sujet dans les écoles élémentaires. On réfléchit aussi pour la suite aux autres niveaux, mais là ça concerne les écoles élémentaires.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

#### **19- Demande d'une subvention dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour le projet de réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancien CFA**

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. L'enveloppe

annuelle s'élève à **570 M€**. En complément, une enveloppe exceptionnelle de **950 M€** est ouverte sur les exercices 2020 et 2021.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été instituée en 2016. Ce dispositif figure dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). Une circulaire et des annexes précisent chaque année les principales règles de répartition et d'emploi des enveloppes régionales. La loi fixe 6 grandes priorités thématiques éligibles à un financement :

1. La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
2. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
3. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
4. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
5. La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
6. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

S'agissant de la part exceptionnelle de DSIL, celle-ci est priorisée sur 3 orientations :

- 1 - La transition écologique,
- 2 - La résilience sanitaire,
- 3 - La rénovation du patrimoine.

Il est donc proposé de déposer un dossier dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancien CFA, dont le coût estimé s'élève à 2 775 000 € HT, pour la conception (225 000 € HT), les travaux (2 250 000 € HT) et l'exploitation & maintenance (300 000 € HT).

Le montant espéré de financement dans ce cadre est de 666 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**M. le Maire** : Des remarques ou des questions ? Je veux juste dire que si nous obtenons le montant espéré, ce serait une excellente nouvelle mais nous attendons cette confirmation.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **20- Approbation du dispositif d'appel à projets « Tickets-loisirs » au titre de l'année 2021**

Dans le cadre du dispositif de l'appel à projets « Tickets-loisirs », proposé par la Région Île-de-France, la ville de Brétigny-sur-Orge sollicite tous les ans, l'obtention de Tickets-loisirs pour permettre aux jeunes brétignolais âgés de 11 à 17 ans de bénéficier de sorties en groupe à la journée ou de cycles d'activités sportives sur l'ensemble des bases de loisirs (*Journées baignades, animations sportives, paddle, téléski, canoé, kayak, catamaran, aviron windsurf, planche à voile, accrobranche, etc*).

Ce dispositif doit pouvoir permettre aux jeunes de bénéficier de moments d'évasion et de détente en dehors de la ville sur les différentes périodes de vacances.

Les objectifs visés par ce dispositif sont de :

- Favoriser la cohésion sociale,
- Renforcer le lien entre les acteurs du sport et ses propriétés régionales,
- Favoriser le développement des activités sportives et de loisirs, et leur dimension éducative et sociale,
- Encourager la pratique sportive féminine et celle des personnes en situation de handicap,
- Promouvoir les îles de loisirs et notamment les activités et offres de séjours qui y sont proposées,
- Soutenir des animations périphériques proposées en amont des grands événements sportifs nationaux,
- Favoriser le tourisme de proximité.

Ce dispositif propose également des formules :

- Séjours groupes « sport-langues » de 10 nuitées maximums pour des groupes de jeunes de moins de 18 ans et de 5 personnes minimums,
- Séjours au profit de familles franciliennes fragilisées,
- Séjours au profit des femmes victimes de violences.

Les Tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6€, sont utilisables sur les 11 îles de loisirs de la Région Île-de-France, du 4 avril 2021 au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Ils sont utilisés principalement sur la période des vacances d'été pour les jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances.

Au titre de l'année 2020, nous avons reçu 380 Tickets-loisirs. Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des différents espaces de baignades, les 380 tickets non pas pu être utilisés que sur la période de l'été. Il a été proposé 17 sorties réparties entre les vacances d'été 2020 jusqu'aux vacances de février 2021.

Ce dispositif a permis de toucher plus de 53 jeunes issus des différents quartiers de la ville, 20 garçons soit 37,74% pour 33 filles soit 62,26%.

Les jeunes ont pu pratiquer différentes animations sportives (*téléski, surf mécanique, paddle, accrobranche, luge d'hiver, luge d'été, etc*).

Pour l'année 2021, nous demandons 504 tickets :

- Pour 8 sorties baignade pour 32 jeunes et 4 animateurs (*soit 288 tickets*)



- Pour 9 sorties sur des thématiques sportives, correspondant au quota de 24 tickets par sortie exigé par les bases de loisirs, du fait de la qualité des activités proposées, aviron, téléski nautique, paddle, rafting, surf mécanique (*soit 216 tickets*).

Les objectifs visés sont de :

- Favoriser des moments de loisirs et de découvertes pour les jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances,
- Permettre aux jeunes de pouvoir vivre des moments d'évasion en dehors de leur ville,
- Renforcer la notion du vivre ensemble et du partage sur des moments de loisirs et de détente,
- Favoriser l'accès à des animations sportives de qualité et peu pratiquées par les jeunes.

La ville de Brétigny-sur-Orge, dans le cadre du développement et du renforcement de sa politique éducative en direction de la jeunesse, répond à l'ensemble des critères fixés par la Région Île-de-France et peut bénéficier de l'obtention de Tickets-loisirs pour la période des petites et grandes vacances.

Pour pouvoir prétendre à la demande de Tickets-loisirs et compte tenu de son intérêt financier et social, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes du dispositif d'appel à projets « Tickets-loisirs » au titre de l'année 2021.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire** : Des remarques ou des questions ? Non, nous passons au vote.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **21- Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

L'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR a organisé le transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), aux communautés d'agglomération, à l'échéance de trois ans suivant la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017.

Les communes pouvaient s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédant l'échéance précitée à la majorité qualifiée de 25 % des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI. C'est le cas de Cœur d'Essonne Agglomération qui a pris acte du non-transfert de la compétence par délibération en date du 30 mars 2017.

Or la loi ALUR prévoyait que le transfert de compétence demeurait possible lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Toutefois, les communes peuvent de nouveau formuler leur opposition selon la même majorité qualifiée que celle décrite précédemment, dans les trois mois qui précèdent la nouvelle échéance fixée au 30 juin 2021.

Il est de l'intérêt de la commune de préserver les spécificités locales du territoire communal et de continuer à assurer la proximité avec ses habitants en matière de politique d'urbanisme.

A cet égard, l'échelle communale étant la plus pertinente, la commune de Brétigny-sur-Orge tient à conserver la compétence et sa prérogative en matière de PLU.

Il convient dès lors de délibérer pour s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à l'EPCI.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire** : Des remarques ou des questions ?

**M. POUZOL** : C'est une délibération qui n'est pas neutre, qui est même très importante car le PLU est l'avenir de l'aménagement d'un territoire, sur le fond et de manière philosophique j'aurais tendance à regretter que l'intégration communautaire n'aille pas jusqu'au PLUI puisque j'ai vu en d'autres endroits la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui respectait parfaitement les PLU de chaque commune, on pourrait penser que ça puisse être une opportunité pour un territoire, d'autant que le nôtre a une particularité, c'est que c'est un PLU unique en Ile-de-France, mais j'ai bien noté aussi que l'ensemble des communes de l'agglomération, ou la grande majorité, s'opposait à ce transfert de compétences, c'est pour cela que nous voterons pour cette délibération.

**M. le Maire** : Je comprends dans vos propos que vous auriez d'abord pensé que c'était une bonne chose d'avoir un PLUI mais comme les autres communes s'y opposent, vous vous y opposez.

**M. POUZOL** : Oui, nous jouons la solidarité avec les autres communes de l'intercommunalité.

**M. le Maire** : Très bien, nous, nous avons une conception un peu différente, ce n'est pas parce que les autres s'y opposent que nous allons nous opposer, il se trouve que nous considérons que c'est au niveau de la commune que nous devons pouvoir prendre des décisions importantes en matière d'urbanisme, c'est un élément qui nous paraît essentiel pour avoir un regard sur les choix que nous faisons ; par exemple la zone agricole protégée que l'on veut mettre en place, c'est un choix que nous faisons au niveau communal, c'est important dans le PLU et nous trouvons que c'est important d'avoir cette compétence au niveau communal, c'est pour ça que nous nous opposons au transfert à l'EPCI et il se trouve que les autres communes pensent comme nous.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **22- Modification du tableau des emplois et des effectifs**

La mise à jour du tableau des emplois et des effectifs est le reflet des évolutions :

- des activités ou services municipaux rendus à la population,
- de l'organigramme de l'administration,
- des carrières et des parcours professionnels des agents municipaux.

Sont ici présentées les créations d'emplois et les modalités de recrutement applicables aux emplois du tableau des emplois et des effectifs.

### **▪ Les créations d'emplois répondant aux besoins de services publics**

Création de 5 emplois temporaires à temps non complet (12 heures hebdomadaires) ou un volume annuel de 2000 heures pour l'activité « coup de pouce » du centre socio-culturel. La rémunération de ces emplois est basée sur le 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, sans régime indemnitaire.

### **▪ Les modalités de recrutement**

Les modalités de recrutement restent identiques et s'applique à l'ensemble du tableau des emplois et des effectifs 2021.

Les postes permanents du tableau des emplois et des effectifs, ouverts au recrutement, pourront être pourvus sur un autre grade du même cadre d'emplois, sur un grade équivalent d'une autre filière, éventuellement sur un grade d'un cadre d'emplois inférieur à celui prévu.

Dans l'hypothèse où ces emplois permanents ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, l'autorité territoriale autorise qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels pourront être recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devront disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base sera fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourra excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

L'organe délibérant autorise par principe le recrutement de contractuels sur emplois temporaires.

Il autorise également qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

L'appréciation portée par l'autorité territoriale ou son représentant sur chaque candidature reçue est fondée sur les compétences, les aptitudes, les qualifications et l'expérience professionnelles, le potentiel du candidat et sa capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi temporaire ou permanent à pourvoir.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur :

- les créations d'emplois temporaires,
- les modalités de recrutement.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

### **23- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec le CSB Athlétisme**

De nombreuses associations interviennent sur le territoire de la commune. Elles contribuent largement au développement culturel, social et sportif de la ville et viennent renforcer l'action municipale en faveur de ses habitants.

Le soutien de la municipalité aux associations se concrétise notamment par l'attribution de subventions. Celles-ci sont de différentes natures :

- **Les subventions de fonctionnement** : qui permettent de venir équilibrer si nécessaire les budgets annuels des associations (toutes associations)
- **Les subventions sur projets** qui viennent soutenir des actions ponctuelles et spécifiques (toutes associations)
- **Les subventions exceptionnelles** qui répondent à une urgence financière (toutes associations)

Et uniquement destinées aux associations sportives :

- **Les subventions dites d'encadrement** : permettant aux associations sportives d'aider à la rémunération de leurs éducateurs.
- **Les subventions dites de haut niveau** : destinées à soutenir les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement dans le cadre de la participation à au moins un championnat de France se déroulant hors d'Ile de France.

Particularité : les éléments permettant de calculer ces subventions dites de haut niveau ne sont connus qu'à l'issue de la saison sportive.

Elles font donc l'objet d'une délibération ultérieure.

Le cumul de ces subventions municipales porte certaines de ces associations Brétignolaises à percevoir plus de 23 000 € par an.

De ce fait, elles sont assujetties, au regard du **décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques**, à la signature d'une convention d'objectifs avec la municipalité.

L'octroi des subventions est conditionné par la signature de cette convention d'objectifs et la fourniture de toutes les pièces comptables nécessaires.

**La détermination des subventions de fonctionnement** proposées au Conseil municipal est le résultat de l'étude approfondie des dossiers présentés par les associations.

**Le calcul de la subvention d'encadrement s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :**

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0,75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0,50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention. Cette subvention est calculée au regard du réalisé de l'année N-1 et versée trimestriellement.

Ainsi, en 2020, les associations ont perçu des subventions d'encadrement calculées sur une année pleine d'activité (2019). Or, compte tenu du contexte sanitaire, les dépenses globales d'encadrement des associations ont diminué de l'ordre de 28% entre 2019 et 2020.

Cette situation très particulière nous amène à revoir les modalités d'attribution des subventions d'encadrement pour l'année 2021. Le mode de calcul défini par la délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011 n'étant pas adapté au contexte actuel pour l'ensemble des associations.

**Il est donc proposé, malgré la baisse importante des dépenses d'encadrement, de maintenir un niveau élevé de soutien aux associations qui s'appuie sur un calcul similaire à ce qui était fait auparavant tout en corrigeant les effets absurdes.**

Ainsi lorsque la subvention augmente entre 2020 et 2021 mais que les dépenses diminuent entre 2019 et 2020, on maintient la subvention d'encadrement à la hauteur de celle de 2020.

Pour l'année 2021 les associations sportives concernées par des conventions d'objectifs sont :

	Subvention fonctionnement	Subvention d'encadrement	Total
Amicale Laïque	7 000,00 €	20 712,26 €	27 712,26 €
CSB Athlétisme	14 800,00 €	9 200,88 €	24 000,88 €
CSB Basket-ball	6 000,00 €	18 105,63 €	24 105,63 €
CSB Football	17 000,00 €	68 362,71 €	85 362,71 €
CSB Judo	3 500,00 €	20 564,56 €	24 064,56 €
CSB Tennis	6 000,00 €	22 873,42 €	28 873,42 €

Les conventions d'objectifs correspondantes sont annexées au présent rapport de synthèse.

Pour permettre aux associations d'assurer leurs frais durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, il est également proposé de valider dès maintenant les montants du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, qui seront versés en janvier de la même année, et qui correspondront au quart du montant de la subvention totale 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***  
***Mme CHRETIEN ne prenant pas part au vote***

**24- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec le CSB Basket-ball**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**25- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec le CSB Judo**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**26- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec le CSB Tennis**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**27- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec le CSB Football**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**28- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'Amicale Laïque**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

## **29- Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'École de Musique**

De nombreuses associations interviennent sur le territoire de la commune. Elles contribuent largement au rayonnement culturel, social et sportif de la ville et viennent renforcer l'action municipale en faveur de ses habitants.

Le soutien de la municipalité aux associations se concrétise notamment par l'attribution de subventions.

1. A ce titre au regard de la nature des missions d'intérêt public menées par l'École de Musique de Brétigny-sur-Orge, la qualité et la diversité de l'enseignement dispensé par l'établissement et son implication dans la vie culturelle de la commune.

La commission d'attribution des subventions propose d'accorder à l'École de musique une subvention de fonctionnement d'un montant total de 248 000 €.

Compte tenu du **décret n°2001-495 du 06 juin 2001** pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, obligeant toute association percevant plus de 23 000 € de subvention annuelle à signer une convention d'objectifs avec l'administration.

**L'École de musique de Brétigny-sur-Orge doit signer une convention d'objectifs avec la municipalité.**

2. Au regard du nombre de salariés et des charges liées au traitement de leur rémunération et en accord avec les cadres de l'association, le versement de cette subvention de fonctionnement est mensualisé.

Afin d'assurer les charges et rémunérations des employés jusqu'au vote du budget annuel, le 1<sup>er</sup> trimestre a fait l'objet lors du Conseil municipal du 16/12/2020, d'une délibération\* pour avance sur subvention de 81 664 € pour couvrir les frais de Janvier à avril 2021.

Elle est répartie comme suit :

- 20 416 € versés en janvier 2021,
- 20 416 € versés en février 2021,
- 20 416 € versés en mars 2021,
- 20 416 € à verser dans la première quinzaine du mois d'avril 2021.

\* DEL N°2020-117

Les mensualités de mai à décembre 2021 sont prévues dans les conditions suivantes :

- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de mai 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de juin 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de juillet 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois d'août 2021,



- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de septembre 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois d'octobre 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de novembre 2021,
- 20 792 € à verser dans la première quinzaine du mois de décembre 2021.

L'octroi de cette subvention est conditionné **par la signature de la convention d'objectifs annexée au présent rapport.**

Les crédits sont prévus au budget 2021 et les modalités de versement sont précisées dans le corps de la convention d'objectifs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

**30- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 → CSB Football**

Dans le cadre de la crise sanitaire, les associations de la commune ont mis en place des mesures et des protocoles afin de pouvoir rouvrir leurs structures, reprendre leurs activités et surtout garder le lien avec leurs adhérents parfois isolés.

La municipalité souhaite soutenir ces associations, qui dans le cadre de cette pandémie, ont assumé des frais supplémentaires et indispensables au bon fonctionnement de leurs pratiques. Ces frais peuvent être de plusieurs ordres :

- Achat de matériel divers :
  - Produits indispensables pour assurer les gestes barrières (gel hydroalcoolique, désinfectant, masques).
  - Aménagements mobiliers
  - Abonnement à un outil informatique de visioconférence
- Autres dépenses diverses liées à la situation sanitaire actuelle :
  - Conseil juridique

La commission a décidé de soutenir l'association à hauteur de 100% des dépenses liées à l'achat de matériel divers, soit un montant total de 469,08 € :

Nom de l'association	Montants
Club Sportif de Brétigny Football	469,08 €

Le versement de la subvention est soumis à la présentation des justificatifs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**31- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Rugby**

De nombreuses associations interviennent sur le territoire de la commune. Elles contribuent largement au développement culturel, social et sportif de la ville et viennent renforcer l'action municipale en faveur de ses habitants.

Le soutien de la municipalité aux associations se concrétise notamment par l'attribution d'une **subvention dite d'encadrement**.

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs entraîneurs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0,75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0,50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention. Cette subvention est calculée au regard du réalisé de l'année N-1 et versée trimestriellement.

Ainsi, en 2020, les associations ont perçu des subventions d'encadrement calculées sur une année pleine d'activité (2019). Or, compte tenu du contexte sanitaire, les dépenses globales d'encadrement des associations ont diminué de l'ordre de 28% entre 2019 et 2020.

Cette situation très particulière nous amène à revoir les modalités d'attribution des subventions d'encadrement pour l'année 2021. Le mode de calcul défini par la délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011 n'étant pas adapté au contexte actuel pour l'ensemble des associations.

**Il est donc proposé, malgré la baisse importante des dépenses d'encadrement, de maintenir un niveau élevé de soutien aux associations qui s'appuie sur un calcul similaire à ce qui était fait auparavant tout en corrigeant les effets absurdes.**

Il convient donc de corriger les incohérences constatées :

- En réajustant la situation du CSB Roller et du CSB Rugby pour lesquelles la subvention octroyée en 2020 a été supérieure aux dépenses de l'année, soit 1 632.03 € pour le CSB roller et 5 510.31 € pour le CSB rugby. On déduit ces montants de la subvention 2021 calculée initialement.

Lorsque la subvention augmente entre 2020 et 2021 mais que les dépenses diminuent entre 2019 et 2020, on maintient la subvention à la hauteur de celle de 2020.

<b>Subvention d'encadrement</b>					
	<b>Montant global</b>	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
CSB Aïkido	<b>1 555,37 €</b>	336,57 €	441,12 €	388,84 €	388,84 €
Espadon	<b>13 319,11 €</b>	3 528,81 €	3 130,74 €	3 329,78 €	3 329,78 €
CSB Gymnastique	<b>13 776,20 €</b>	3 444,05 €	3 444,05 €	3 444,05 €	3 444,05 €
CSB Karaté	<b>6 778,57 €</b>	1 694,64 €	1 694,65 €	1 694,64 €	1 694,64 €
CSB Roller Sports	<b>8 780,29 €</b>	2 738,72 €	1 651,43 €	2 195,07 €	2 195,07 €
CSB Rugby	<b>5 048,93 €</b>	3 117,65 €	643,76 €	643,76 €	643,76 €
CSB Taekwondo	<b>3 398,33 €</b>	855,50 €	843,67 €	849,58 €	849,58 €
CSB Tennis de Table	<b>7 855,31 €</b>	2 039,02 €	1 888,63 €	1 963,83 €	1 963,83 €

Le premier trimestre a déjà été versé en février, conformément aux délibérations prises en décembre 2020.

Au regard du montant annuel calculé pour 2021, un ajustement se fera à partir du deuxième trimestre.

Pour permettre aux associations d'assurer leurs frais durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, il est proposé de valider dès maintenant les montants du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, qui seront versés en janvier de la même année, et qui correspondront au quart du montant de la subvention totale 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

### **32- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Aïkido**

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**33- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Gymnastique**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**34- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Karaté**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**35- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Roller**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**36- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Taekwondo**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**37- Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Tennis de Table**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

***M. CHAMPION ne prenant pas part au vote***

**38- Attribution d'une subvention d'encadrement pour l'Espadon**

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

**39- Attribution de subvention sur projet → Lire et faire lire Essonne**

La demande de subvention sur projet déposée par l'association Lire et faire Lire, concerne un projet de formation à destination des bénévoles lecteurs.

Courant avril 2021, l'association Lire et Faire Lire met en place une journée de formation sur « les livres jeux » pour tous les bénévoles lecteurs à la médiathèque Marguerite Dumas de Brétigny. Lors de cette journée, une intervenante présentera des livres incontournables et prodiguera des conseils d'utilisation pour capter l'attention des enfants. Les bénévoles seront en situation de terrain pour échanger entre eux sur leur pratique et créer du lien avec les médiathécaires.

Ce projet entre en résonnance avec le « grand projet lecture » engagé par la municipalité. La présence des bénévoles dans les écoles et centres de loisirs sur le temps périscolaire permet de familiariser les enfants à la lecture, d'en faciliter l'apprentissage et d'en développer le goût.

L'association Lire et Faire Lire présente pour ce projet un budget prévisionnel de dépenses de 1 417,69 € correspondant à la mise en place de cette journée de formation.

La commission a décidé d'allouer une subvention de 600,00 €, soit un financement à hauteur de 42% du budget prévisionnel.

Les subventions sur projet sont versées en deux temps :

- 60 % dès que la présente délibération est exécutoire,
- 40 % à la production du bilan financier du projet subventionné, signé par la présidente ou le président de l'association et accompagné des photocopies de tous les justificatifs de recettes et de dépenses.

Le défaut de présentation de justificatifs interrompt immédiatement la procédure de versement de la seconde partie de la subvention (40%) et entraîne le remboursement de la première part (60%).

Si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues dans le budget prévisionnel, la subvention pour projet est recalculée sur la base du pourcentage total de financement validé en commission.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation qui montre l'action qui est mené à Marguerite Duras, chacun aura corrigé la coquille qu'il y a dans le rapport.

Des remarques ou des questions ?... Je n'en vois pas.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

#### **40- Autorisation de signer une convention avec des professionnels de santé intervenant dans le centre de vaccination Covid-19**

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous abordions cette délibération en urgence ? Non, je vous remercie.

La crise de la Covid-19 ne connaît pas de répit sur le territoire national. L'arrivée des premiers vaccins durant le premier trimestre 2021 permet cependant d'espérer une sortie de crise dans les prochains mois.

Dans ce contexte, la Ville de Brétigny-sur-Orge a proposé début janvier 2021 de contribuer à la démarche nationale de lutte contre l'épidémie par la mise en place d'un centre de vaccination sur le territoire communal.

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture de l'Essonne ont ensuite sollicité la Ville pour voir dans quelle mesure la commune de Brétigny pourrait accueillir un tel centre.

Les équipes de la Ville ont donc travaillé dans des délais très courts, en lien étroit avec les professionnels de santé du territoire, pour proposer un projet que le Préfet de l'Essonne et l'Agence régionale de santé (ARS) ont finalement retenu.

Ainsi, le centre de vaccination a pu ouvrir à compter du 18 janvier 2021.

Pour le bon fonctionnement du centre, l'intervention de professionnels de santé est indispensable. Certains d'entre eux (remplaçants, retraités ou étudiants notamment) ne sont pas connus dans les systèmes d'information de l'Assurance Maladie.

Leur rémunération doit donc être prise en charge dans un premier temps par la Ville, après signature d'une convention, sur la base d'un barème dérogatoire national s'appliquant par heure de vacation réalisée.

Dans un second temps, la Ville sera remboursée par l'État du montant des rémunérations versées.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'intervention en centre de vaccination avec les professionnels de santé concernés.

**M. le Maire :** Je voudrais dire quelques mots complémentaires et je vous remercie qu'on puisse étudier en urgence cette délibération parce que nous avons eu le cadre tout récemment et nous ne voulions pas laisser les professionnels de santé dans un entre-deux administratif, cela aurait été compliqué pour eux et sans doute un peu désagréable au regard de l'importance de leur engagement. On est vraiment dans une période où ça s'est fait dans un délai très court et je voulais vraiment saluer la mobilisation des professionnels de santé du territoire, des agents municipaux, des bénévoles de la réserve citoyenne, qui font en sorte que ce centre de vaccination puisse fonctionner aussi bien que possible. On aimerait toujours pouvoir faire davantage, mais comme vous le savez, nous sommes tributaires du nombre de doses et des flacons qui nous sont attribués par les autorités de santé, nous essayons simplement à Brétigny de prendre notre part sous la houlette de Christiane LECOUSTEY qui a la délégation santé et qui est très impliquée sur le sujet, et je voulais simplement vous dire qu'à ce stade, nous étions déjà je crois à 2 580 premières vaccinations qui ont eu lieu au centre de Brétigny, ce qui est évidemment une très bonne chose, même si l'on aimerait toujours faire davantage. Nous nous sommes mis en ordre de bataille pour faire encore plus, nous sommes évidemment dépendants du nombre de flacons et de doses qui nous sont attribués par les pouvoirs publics, mais en tout cas nous sommes disponibles pour pouvoir accueillir encore davantage de personnes qui souhaiteraient être vaccinés.

Des remarques ou des questions ? Non, on passe au vote.

<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

**M. le Maire :** Nous allons étudier la motion sur la fiscalité de l'Agglomération, une autre nous a été transmise par la liste Brétigny Avant Tout mais pas conformément aux

dispositions du règlement intérieur, elle ne pourra donc pas être étudiée par le conseil car il y a des règles pour le dépôt des motions, notamment pour le calendrier de dépôt compris dans le règlement intérieur que nous avons voté tous ensemble.

**Mme DAENINCK** : Pouvez-vous nous préciser le délai légal ?

**M. le Maire** : L'article 21 du règlement intérieur, que nous avons adopté au sein de cette assemblée lors du premier conseil de la mandature comme c'est la règle, précise que :  
« *Le Conseil municipal peut examiner toute motion déposée par un des groupes politiques. Celle-ci doit porter sur un sujet qui concerne exclusivement Brétigny-sur-Orge ou une cause humanitaire. Les motions doivent être déposées ou envoyées par mail en Mairie, deux jours avant la date du Conseil municipal et au plus tard à 17h00. Les motions déposées seront transmises aux présidents de groupe au plus tôt, par voie électronique, et ce avant le Conseil municipal. Elles sont mises aux voix sur proposition du Maire ou du Président de séance.* »

**Mme CILIA** : Effectivement cette motion n'a pas été déposée dans les deux jours, cependant nous n'avons eu connaissance de la motion que vous proposez avec la liste « J'aime Brétigny » dans les 24 heures et non les 48 heures.

**Mme DAENINCK** : Je voulais faire la même remarque, il me semblait que la motion qui a été déposée par la majorité municipale a été envoyée à notre chef de file Steevy GUSTAVE à 23h45 ou 40 avant le Conseil municipal.

**M. GUSTAVE** : Je l'ai reçue hier à 19h44, donc on n'est pas dans les 48 heures. Donc vous ne pouvez pas le présenter.

**Mme CILIA** : De plus la motion qui est présentée ne concerne pas uniquement Brétigny-sur-Orge.

**M. le Maire** : Je relis l'article du règlement intérieur : « *Le Conseil municipal peut examiner toute motion déposée par un des groupes politiques. Celle-ci doit porter sur un sujet qui concerne exclusivement Brétigny-sur-Orge ou une cause humanitaire. Les motions doivent être déposées ou envoyées par mail en Mairie, deux jours avant la date du Conseil municipal et au plus tard à 17h00. Les motions déposées seront transmises aux présidents de groupe au plus tôt, par voie électronique, et ce avant le Conseil municipal. Elles sont mises aux voix sur proposition du Maire ou du Président de séance.* »

Il n'y a pas de règle sur la transmission aux présidents de groupe, il y a une règle de dépôt en mairie. Donc c'est parfaitement conforme au règlement intérieur que nous avons adopté tous ensemble, il est bien précisé que les motions sont déposées en mairie ou envoyées par mail au plus tard à 17h00, deux jours avant la date du Conseil municipal.

Il y a donc une motion qui a été envoyée conformément au règlement intérieur, l'autre n'est pas recevable au titre du règlement intérieur que nous avons adopté dans cette assemblée.

**Mme CILIA** : Vous pouvez relire le passage parlant de Brétigny-sur-Orge ?

**M. le Maire** : « *doit porter sur un sujet qui concerne exclusivement Brétigny-sur-Orge ou une cause humanitaire...* »



**Mme CILIA** : « Exclusivement » Monsieur le Maire, or la motion déposée ne concerne pas exclusivement Brétigny-sur-Orge.

**M. le Maire** : Il me semble que les questions de fiscalité de l'intercommunalité à laquelle appartient Brétigny-sur-Orge concernent très précisément Brétigny-sur-Orge, et donc je la mets aux voix. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pourrez toujours l'attaquer devant le tribunal administratif parce qu'il y a des règles par rapport à cela, je prends la décision de considérer que la fiscalité de l'intercommunalité à laquelle appartient Brétigny-sur-Orge et au sein de laquelle les conseillers municipaux de Brétigny sont représentés fait partie des points qui intéressent évidemment Brétigny, elle sera mise aux voix.

(Mme Cilia dit quelques mots... hors micro... inaudible)

**M. le Maire** : Madame CILIA, vous n'avez pas la parole, vous l'avez prise tout à l'heure, il y a des règles qui doivent être suivies conformément au règlement intérieur que nous avons adopté tous ensemble.

Je vais donc présenter la motion qui a été régulièrement déposée conformément au règlement intérieur, motion contre la création d'un nouvel impôt pour les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération. Notre commune a transféré quelques compétences au niveau de l'intercommunalité et donc nous défendons une idée simple qui est indiquée dans ce texte, je vais vous le lire :

#### **41- Motion sur la fiscalité de l'Agglomération Cœur d'Essonne**

<p style="text-align: center;"><b>Motion contre la création d'un nouvel impôt pour les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération</b></p>
--

Les élus de la ville de Brétigny-sur-Orge réunis le jeudi 1er avril en Conseil Municipal manifestent leur désaccord ferme avec la proposition du Président de Cœur d'Essonne Agglomération de créer un nouvel impôt communautaire sur le foncier bâti, en faisant passer le taux de 0% à 2,9%.

Le 8 avril prochain, le Président de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) proposera au conseil communautaire le budget 2021. Malgré les efforts réalisés depuis 2016 en matière de gestion budgétaire qui ont permis de rééquilibrer la section de fonctionnement en 2019, le déficit potentiel est très important pour l'année 2021, des mesures fortes sont nécessaires pour équilibrer le budget pour 2021.

La principale mesure du projet de budget prévoit de créer un nouvel impôt communautaire sur le foncier bâti en passant le taux de 0 % à 2,9 %, alourdissant ainsi très significativement la charge fiscale des habitants de l'agglomération dont Brétigny-sur-Orge fait partie.

Et pourtant, les habitants de l'agglomération auront déjà à subir une réévaluation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le coût réel n'était jusqu'alors pas pris en

compte par le SIREDOM, syndicat gestionnaire sur le territoire de la CDEA. L'accroissement de la TEOM devrait déjà représenter 60 à 100 € supplémentaires par foyer et par an.

Depuis plusieurs semaines cinq maires de l'agglomération et nombre de conseillers communautaires font part de leur opposition à la levée de ce nouvel impôt et émettent des propositions concrètes pour que l'effort ne pèse pas uniquement sur les habitants, pour que l'effort soit réparti entre les habitants, les communes et l'agglomération.

Les élus du conseil municipal de Brétigny-sur-Orge s'opposent à la levée d'un nouvel impôt communautaire sur le foncier bâti. Les élus du conseil municipal de Brétigny-sur-Orge demandent à ce qu'au-delà de la revalorisation de la TEOM d'autres solutions (économies de fonctionnement, réduction des dotations aux communes) soient mobilisées pour équilibrer le budget 2021.

C'est la motion que nous vous proposons et sur laquelle nous allons voter, est-ce qu'il y a des remarques ?

**M. GUSTAVE** : Monsieur le Maire, depuis plusieurs semaines, une campagne de propagande est engagée par vous et vos collègues, une campagne électorale bien avant l'heure, pour les élections régionales. Vous avez fait cette communication avec l'argent des Brétignolais et des Coeurs Essonnais contre le passage du taux, je dis bien le passage du taux, de la taxe sur le foncier bâti de zéro à moins de 3 %. A coup de com, et ce soir encore avec cette motion, vous mentez aux Brétignolais et aux Brétignolaises en faisant croire que c'est un impôt nouveau.

Monsieur le Vice-Président au Département du canton de Brétigny, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce que vous avez voté au Conseil départemental en 2016, 29 % d'impôts est inconcevable aujourd'hui à Cœur d'Essonne Agglomération dans des proportions moins importantes ?

Pourtant, Monsieur MÉARY, vous savez mieux que quiconque que la situation financière de Cœur d'Essonne Agglomération était très déséquilibrée de par les arbitrages injustes de l'État depuis sa création. Vous savez combien la mobilisation de notre agglomération était forte et confiante pour accompagner l'implantation de nombreuses entreprises qui ont conduit à la création de plusieurs milliers d'emplois locaux et entraîné une augmentation importante des recettes, environ 3,08 % par an, soit près de 10 M€ supplémentaires.

Vous savez très bien que la situation actuelle est aussi causée par la crise du Covid et les graves conséquences de la gestion financière du SIREDOM dirigé par votre ami Xavier DUGOIN, membre du même parti que vous, l'UDI, par contre dans votre motion et votre pétition, pour une agglomération de plus de 100.000 habitants, vous et vos collègues en campagne pour votre réélection, vous ne dites pas que vous envisagez la fermeture d'équipements et la réduction de services publics.

Vous oubliez aussi de dire à la population que vous avez proposé de supprimer les aides de l'agglomération aux communes. Vous ne dites pas que cette solidarité avec les communes permet à la plupart d'entre elles, notamment les plus petites, d'assurer leur équilibre financier sans recourir à l'impôt local.

Mais surtout, Monsieur le Maire, vous oubliez de nous dire, ou même d'écrire, que vous êtes responsable des décisions prises au sein de l'agglomération car vous avez préparé, présenté et voté tous les budgets depuis 2016. Car oui, Monsieur MÉARY, vous êtes le Vice-Président

de Cœur Essonne Agglomération en charge des finances. Discréditer des questions financières de l'agglomération et en être Vice-Président en charge des finances, quelle absurdité ! Monsieur MÉARY, vous êtes sans doute frappé d'amnésie mais les Brétignolais, eux, n'ont toujours pas digéré les plus de 29 % d'impôts fonciers !

Pendant que vous faites votre propagande, sachez que nous, élus de l'opposition, nous avons travaillé et cherché des solutions pour l'intérêt général et la solidarité entre les communes. Et jusqu'au 8 avril, jour du vote du budget de l'agglomération Cœur Essonne, Sylvie DARNINCK et moi-même, les élus communistes, accompagnés de 32 autres élus communautaires de gauche comme de droite, continueront de se battre pour les intérêts et la qualité de vie des Brétignolais et des autres Cœurs Essonniens. Nous travaillerons sans relâche, sans gesticulation politicienne pour trouver la meilleure solution. L'avenir de Cœur Essonne Agglomération mérite mieux que ces petites manœuvres !

Monsieur le Maire, plusieurs questions : dites-nous quelles sont vos propositions et surtout quel sacrifice les Cœur Essonniens et Brétignolais devront subir ? La fermeture de notre piscine qui aurait bien besoin d'être remise en état comme celle de Longjumeau où les enfants ne peuvent même plus apprendre à nager ? Rogner sur le budget de Jules Verne alors que l'on sait que la culture est gravement touchée par cette crise sanitaire sans précédent ? La voirie, surtout quand on voit l'état du Boulevard de la République ? Il me semble qu'une réunion de travail à laquelle tous les maires étaient invités mardi dernier a été organisée par le Président de Cœur Essonne, étiez-vous présent pour défendre les automobilistes que vous avez mentionnés dans votre motion ? Non, vous n'y étiez pas, Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances.

Et pour finir, je voudrais savoir combien a coûté cette campagne de désinformation à notre commune ?

Encore une question Monsieur le Maire : pourquoi avoir mis votre pétition dans le journal de la ville alors que dans le règlement intérieur, il est bien stipulé que la majorité et l'opposition avaient un espace dédié « réglementé » ? Votre propagande, M. MÉARY, sera-t-elle comptabilisée dans vos comptes de campagne pour les prochaines départementales ? La réalité, c'est que l'augmentation du taux représente en moyenne moins de 10 € par mois, c'est moins que ce que vous avez voté au Département en 2016.

Enfin, allez-vous tirer les conséquences de votre prise de position et démissionner de votre poste de Vice-Président aux Finances ? Merci bien Monsieur le Maire.

**M. POUZOL** : Monsieur Gustave vous a dit beaucoup de choses mais je voudrais revenir sur un point de détail mais qui pour moi a quand même une certaine importance : Vous avez évoqué dans cette motion la question du SIREDOM, il se trouve que j'ai été pendant quelques années le Président de la SEMARDEL vous le savez d'autant plus que j'ai eu droit à une audition assez mouvementée au Conseil départemental auquel vous assistiez non sans une certaine énergie, où la parole de la SEMARDEL représentait quelque chose pour le Président du SIREDOM qui a été totalement soutenu par votre majorité ce jour-là. Or que nous a-t-on dit ce jour-là ? C'était exactement la situation réelle de ce syndicat et les façons de faire de son Président.

Je vous avoue que j'en garde un souvenir particulièrement difficile parce que c'était une bataille pour l'intérêt général, pour le service public, pour les Essonniens, pour nos communes, pour réduire sous un autre modèle la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. J'ai remporté une petite victoire plus tard, le Sénateur qui était là, qui nous regarde ce soir

de là où il est, m'avait dit quelques semaines après : « Vous savez, M. POUZOL, ce jour-là, au Conseil général, il y avait deux personnes : un mentait, un disait la vérité. Nous n'avons pas écouté celui qui disait la vérité, nous avons écouté le menteur ! Mais je vous le dis en face : c'était vous qui disiez la vérité. ! » Je vous cite les propres mots qu'il m'a dits ce jour-là.

Tout cela pour vous dire que les choses étaient faciles à voir et que si le Vice-Président aux Finances de Cœur d'Agglomération ne l'a pas vu, alors que toutes les informations étaient là, je me pose beaucoup de questions sur la pertinence de l'analyse et de votre manière de faire les choses pour la motion que vous voulez nous présenter. Bien entendu, nous l'avons compris et M. GUSTAVE l'a dit, les élections départementales se rapprochent, la campagne a commencé, elle commence non pas sur le fond, elle commence par des options franchement de bas étage, le débat public et le débat de notre territoire et de l'agglomération valent beaucoup mieux que ça, les enjeux sont beaucoup plus importants, je sais que vous le savez, nous le savons tous autour de cette table, quel dommage que les choses prennent cette tournure ! Personnellement vous m'en voyez désolé, attaché que je suis à la fonction publique et notamment avec ce qui s'est passé ces dernières années dans ce département où, honnêtement, le travail de ceux qui ont nettoyé les « Écuries d'Augias » mériterait une autre sortie que celle que vous venez de faire avec cette fausse polémique. Merci.

**M. MARGUERITTE** : Je ne vais pas être très long, je voudrais d'abord vous remercier Monsieur le Maire pour le combat que vous portez en tant que Maire au sein de l'agglomération, pour les Cœur Essonnien et pour les Brétignolais, je crois que ça fait un moment que vous tirez la sonnette d'alarme, vous avez été tenté de mettre le pied sur le frein de l'agglomération, ceux qui disent que vous ne l'avez pas fait, pourtant présents aux conseils communautaires du précédent mandat, ne sont visiblement pas toujours attentif quand ils siègent.

(M. GUSTAVE veut prendre la parole...)

**M. le Maire** : Non, M. GUSTAVE, vous n'avez pas la parole, il y a des règles, vous vous êtes exprimé, Michel POUZOL s'est exprimé...

(M. GUSTAVE parle « d'insulte »...)

**M. le Maire** : Ce n'est pas une insulte, c'est un constat qui a été fait, Clément MARGUERITTE continuez.

**M. MARGUERITTE** : Je vois que vous vous sentez visé M. GUSTAVE... Simplement pour dire que c'est un combat important, qui est mené par des maires qui représentent la moitié de la population de l'agglomération, on ne peut pas juste le balayer d'un revers de la main avec des arguments douteux.

Et pour ce qui est des propositions, je suis heureux d'apprendre que la gauche de l'agglomération s'est réunie pour y penser je crois que les 5 Maires signataires du texte le font depuis un moment, et Monsieur SANTIN, au dernier conseil communautaire, a très simplement résumé ses propositions, là aussi il aurait peut-être fallu l'écouter à ce moment-là.

**M. GUSTAVE** : C'est assez marrant mais non, je ne me sens pas visé, rappelez-vous, au dernier conseil communautaire, à chaque prise de parole sur un sujet important, vous étiez derrière en train de « piapialler », et qu'est-ce que je vous ai dit ? Je vous ai demandé de

vous taire, vous vous rappelez ? Et tout le monde vous avait entendu, alors continuez à vous taire ! Merci.

**M. MARGUERITTE** : Chacun jugera de qui insulte et qui n'insulte pas.

**M. le Maire** : Plusieurs choses à dire sur un sujet qui est évidemment extrêmement important pour les habitants parce que derrière ces décisions-là ce sont des impôts, ce sont les budgets des familles dans une période qui est particulièrement compliquée pour beaucoup d'entre nous.

Il faut dire les choses : C'est un sujet à la fois complexe, et de fond, qui mérite qu'on s'y arrête. Je voudrais commencer par recalibrer un certain nombre de choses : Vous l'avez dit dans votre intervention, M. GUSTAVE, et vous l'avez écrit dans la tribune qui est en cours de diffusion aux Brétignolais et qui se rapproche très fortement des propos que vous avez tenus, juste : « Monsieur le Vice-Président au Département du canton de Brétigny, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce que vous avez voté au Conseil départemental en 2016, 29 % d'impôts est inconcevable aujourd'hui à Cœur d'Essonne Agglomération dans des proportions dix fois moins importantes ? » Rappelons les choses : La taxe foncière en Essonne a dû bouger, elle est passée de 12,16 à 12,37, soit 3,67 %, et vous nous dites que c'était dix fois plus ? Non, là on parle d'une augmentation à l'époque de 3,67 %, pour les raisons que je viens de rappeler, c'est la gestion de la cavalerie budgétaire qui a été mise en œuvre par la majorité départementale à laquelle Michel POUZOL appartenait, et là vous nous dites que ce serait dix fois plus important ! Mais il y a une différence M. GUSTAVE, vous qui dites que vous avez travaillé sur le sujet : entre dans l'augmentation en termes de pourcentage le fait d'avoir créé un nouvel impôt à un taux à peu près comparable. Vous pouvez demander à plein de Brétignolais qui sont enseignants en mathématiques, ce n'est évidemment pas la même chose de faire plus 29 % d'impôts quand on passe de 12,16 à 12,37 que de faire + 2,9 %. Les chiffres ont leur importance car quand on dit aux gens qu'on fait une augmentation dix fois plus importante au Conseil départemental, c'est juste totalement faux, totalement mensonger !

Ensuite, vous dites que ce n'est pas une création d'impôt, que ça existait : oui, sauf que c'était à zéro. Si je demande à quelqu'un dans la rue ce qu'il pense d'un impôt à zéro qu'on a fait passer à 2,9, si je demande si l'on a créé cet impôt, la plupart des gens vont considérer que c'est une création, alors on peut dire que c'est la modification d'un taux mais d'un taux d'un impôt qui n'existait pas au départ d'un point de vue communautaire.

Alors vous avez indiqué que vous avez beaucoup travaillé sur le sujet, c'était le mois dernier, je vous cite : « la situation financière très difficile de l'agglomération a été présentée parce qu'elle subit les choix politiques des partenaires nationaux de M. MÉARY : Baisse des dotations, coûts de la crise sanitaire... » Sur les partenaires nationaux, je pense que c'est un peu plus compliqué que cela, il y a des choses sur lesquelles on peut être d'accord, d'autres sur lesquelles on peut ne pas être d'accord, ce qui est sûr c'est qu'il faut savoir quels sont mes partenaires nationaux et ce n'est pas aux membres de l'opposition que je poserai la question ; et par ailleurs il faut savoir que dans cette période de crise sanitaire je m'efforce en tant que Maire que la commune prenne sa part dans la lutte contre l'épidémie organisée par l'Etat, par le Gouvernement, donc oui dans ce cadre-là nous sommes partenaires. Mais le problème n'est pas là, les choix politiques des partenaires nationaux, vous parlez de baisse des dotations, coût de la crise sanitaire... « coût de la crise sanitaire », qui peut imaginer un instant que les personnes au niveau national auraient voulu organiser la crise sanitaire et le coût de la crise ? Il y a une chose qu'on a déjà évoquée ici même lors des débats précédents : c'est que le Gouvernement français a fait le choix d'un niveau de soutien aux

différents acteurs sociaux, économique, institutionnels très importants pour que cette crise sanitaire soit traversée de la meilleure manière possible.

Donc quand on dit qu'on subit les choix politiques des partenaires nationaux : coût de la crise sanitaire, permettez-moi de vous dire que je trouve cela franchement décalé voire déplacé !

Et la baisse des dotations, il faut que ce soit clair pour tout le monde : Les choix politique de M. MÉARY et des partenaires nationaux, c'est la baisse des dotations ? Non, disons-le, cette baisse des dotations qui nous a fortement impactés au niveau de l'agglomération comme au niveau des communes, c'est sous la présidence de François HOLLANDE que les baisses de dotations ont été décidées ! Par le Gouvernement de Manuel VALLS auquel appartenait Mme Christiane TAUBIRA ! Et peut-être même que Michel POUZOL - je n'ai pas vérifié- à l'époque a voté le projet de loi de finances marquant les baisses de dotations ! Il y a eu des moments au sein de la mandature précédente où vous avez pris vos distances, je ne suis pas sûr que c'était déjà le cas à ce moment-là mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que les baisses de dotations auxquelles vous faites référence, qui ont été compliquées pour les communes et les intercommunalités, permettez-moi de dire que ce ne sont pas mes partenaires nationaux mais bien sous la présidence de François HOLLANDE et le Gouvernement de Manuel VALLS auquel appartenait Christiane TAUBIRA, qu'elles ont été prises.

Je mentionne Christiane TAUBIRA pourquoi ? Parce que vous devriez le savoir, à un moment vous vous revendiquiez membre de son cabinet, ce sont des fonctions officielles importantes auprès d'un ministre, sauf que je n'ai trouvé trace nulle part au Journal Officiel du fait que vous étiez membre du cabinet de Christiane TAUBIRA. Là encore ça fait partie des règles qui sont encadrées parce que membre de cabinet d'un membre du Gouvernement, c'est évidemment un poste extrêmement important, là aussi les mots ont un sens.

Alors très franchement je suis surpris qu'on puisse dire ou écrire, car ce sont des choses que vous avez dû préparer, travailler, qu'effectivement la situation financière était compliquée du fait des choix politiques et des amis nationaux de M. MÉARY, baisse des dotations alors qu'elles ont été votées sous Manuel VALLS, ou coût de la crise sanitaire.

Dans la même tribune vous indiquez « la gestion calamiteuse du SIREDOM et de M. DUGOIN qui siège depuis six ans après de notre cher Maire au Conseil départemental... », sauf erreur Xavier DUGOIN a siégé au Conseil départemental jusqu'en 1999. Et donc quand même, à un moment ça vaut la peine, comme vous l'avez dit, de travailler pour dire des choses pertinentes aux personnes qui vous lisent parce qu'il y a des gens qui écoutent votre avis, c'est très bien, c'est légitime, mais je crois qu'il est important d'être au moins factuellement exact, chacun aura son interprétation, je crois qu'il est tout simplement nécessaire de dire les choses factuellement et de vérifier, de travailler un peu, ou alors c'est délibéré, je n'en sais rien, encore une fois chacun aura son opinion sur pourquoi on peut en arriver à dire des choses pareilles si éloignées de la réalité et si mensongères aux habitants !

Alors je ne sais pas qui a écrit ce texte, je ne sais pas si c'est signé par tous les membres de l'opposition, vous êtes tous quelque part cosignataires je suppose, donc vous assumez collectivement, mais en tout cas cela soulève quand même beaucoup de questions, ces sujets sont suffisamment importants pour qu'on apporte des arguments un peu étayés.

Je voudrais revenir sur la question soulevée par Michel POUZOL au titre de ses fonctions à la SEMARDEL et qui avait été auditionné dans le cadre des rapports entre la SEMARDEL et le SIREDOM : Ce que je peux indiquer simplement, c'est que de toute évidence le

fonctionnement qui avait été mis en place au niveau Essonnien entre le SIREDOM, la SEMARDEL et les mandataires qui étaient membres de l'intercommunalité, ne pouvait pas fonctionner de manière durable, d'ailleurs il y avait beaucoup de difficultés au niveau de la SEMARDEL qui ont été précisées par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes auquel chacun pourra se référer, notamment dans la période pendant laquelle vous étiez le Président Michel Pouzol. Cela fait partie des points sur lesquels la SEMARDEL a été suivie par la Chambre Régionale des Comptes pour ses différentes étapes.

Je voudrais revenir sur la situation financière de Cœur Essonne Agglomération : La situation était compliquée depuis le départ du fait des modalités de constitution de l'agglomération. Au moment où l'agglomération a été créée, issue du Val-d'Orge et de la plupart des communes de l'Arpajonnais, il y avait un déficit structurel d'environ 8,5 M€. Vous l'avez rappelé, j'étais déjà Vice-Président aux Finances, j'ai défendu auprès de mes collègues le cap, nous devions absolument faire des efforts dans les dépenses de fonctionnement et travailler à promouvoir le développement économique parce que c'était cela qui allait apporter des recettes futures. Cette trajectoire qui a été décidée collectivement est évidemment le fruit de discussions, de compromis, un certain nombre de points sur lesquels j'aurais souhaité qu'on aille plus loin mais c'étaient des points qui étaient décidés collectivement, cela s'est traduit par un certain nombre de budgets que j'ai évoqués. Mes collègues élus communautaires issus de la majorité ont voté en ce sens, cela a permis de rééquilibrer la section de fonctionnement, les résultats en attestent pour l'année 2019, en partant d'une situation déséquilibrée d'environ 5 M€ de déficit, nous sommes arrivés à une situation équilibrée.

Et depuis 2019 nous faisons face à un certain nombre de difficultés. Il y en a de trois ordres. D'abord le coût de la gestion du SIREDOM, avec un plan de redressement des comptes qui est établi actuellement et qui prévoit un renchérissement du coût pour les intercommunalités et donc les habitants. Une part de cette augmentation-là était connue auparavant, une part ne l'était pas, en tout cas par connue de moi et je ne crois pas que le Vice-Président qui représentait l'intercommunalité au SIREDOM lui-même avait connaissance de l'importance que ça pouvait représenter. Une part était connue, une part ne l'était pas.

Ensuite il y a des questions qui sont liées à l'impact de la crise sanitaire, très franchement en 2019 nous ne l'avions pas prévu, dans les budgets qui avaient été votés avant ne prenaient pas en compte la crise sanitaire qui allait intervenir. D'autres peut-être pensent qu'ils auraient pu la prévoir, humblement je ne l'avais pas prévue, ni mes collègues.

Ensuite, un autre élément est le poids des investissements passés qui pèsent lourd sur les finances de l'intercommunalité.

Alors oui, il y a une situation financière compliquée, et aujourd'hui nous avons un désaccord sur la manière de régler cette situation financière. Et c'est bien tout l'enjeu du débat que nous avons au conseil communautaire, et c'est bien tout l'enjeu de la motion de ce soir, et c'est bien tout l'enjeu de la mobilisation auprès des Brétignolais que nous avons mise en œuvre, je pourrai parler des modalités ensuite. Alors sur le fond, je pense tout simplement que face à ces difficultés, on ne doit pas faire peser l'intégralité de l'effort sur les habitants. Je pense que nous pouvons aller un peu plus loin en matière d'économies de fonctionnement, et je pense qu'il n'y a rien de scandaleux à considérer que dans une période où il y a beaucoup de dépenses en moins, de spectacles en moins parce que les théâtres sont fermés, on puisse envisager de réduire le budget. J'ai expliqué tout à l'heure pour le Ciné 220 et le Rack-Am qu'évidemment nous sommes extrêmement attachés à ces équipements, nous les soutenons résolument, j'ajoute que moi-même je me suis battu

pendant la mandature précédente pour que l'Espace Jules Verne et l'Espace Marcel Carné soient fortement soutenus mais dans la période actuelle que nous traversons il y a tout un flux de dépenses qui n'ont pas lieu, ce n'est pas choquant de considérer qu'il pourrait y avoir une réduction temporaire des budgets. C'est vrai de ces exemples-là comme c'est vrai de tout un ensemble de propositions que nous avons formulées au niveau communautaire, que nous reformulerons également lors du conseil communautaire de la semaine prochaine, nous pensons qu'on peut aller un peu plus loin en matière d'économies.

Il ne s'agit pas d'avoir des économies trop radicales, trop drastiques, nous comprenons que ça fait partie des choses qui peuvent préoccuper, ici ou là, mais nous pensons que nous pouvons aller plus loin en matière d'économies. Nous pensons également que pour l'instant les efforts ne sont pas encore suffisants parce que se dire que face aux difficultés, on va augmenter les impôts, permettez-moi de considérer que c'est un peu facile. Oui, il faut faire des efforts budgétaires au niveau de l'agglomération, et nous pensons également que les communes peuvent participer à cet effort. Nous pensons également, et nous l'avons dit, qu'on peut réduire le soutien de l'agglomération aux communes, et nous l'avons dit dans les éléments que nous avons communiqués aux gens, je ne vois pas pourquoi vous dites qu'on voudrait le cacher, pas du tout, nous le disons, ça fait partie des points qui sont évoqués depuis le début, nous pensons qu'il faut mieux avoir une baisse d'allocations aux communes plutôt que de continuer toujours à se dire qu'on va demander aux Brétignolais et aux habitants de l'intercommunalité de payer.

Donc oui, face à cette situation difficile, nous avons un désaccord profond sur la manière d'y répondre. Est-ce qu'on veut juste dire qu'on va demander aux habitants de toujours payer davantage, ou bien est-ce qu'on est prêt au niveau de la commune et de l'intercommunalité à faire des efforts ? On pense qu'il faut faire cela, qu'on ne doit pas toujours demander aux habitants de payer davantage.

C'est le sens de ce combat, de cette mobilisation, une mobilisation de mairies, nous avons fait le choix de l'inclure dans les journaux municipaux, de même lorsque nous voulions mobiliser sur l'opposition au Grand Evry, cela fait partie des choses qui avaient été relayées par l'ensemble des journaux municipaux, ça fait partie des libertés des responsables, de même que ça faisait partie des éléments qui étaient indiqués dans le journal communautaire, c'était la mobilisation contre la création du Grand Evry, c'est une ligne que je défends en tant que Maire, avec le soutien de la majorité municipale, c'est parfaitement légitime de défendre ce point de vue-là auprès des habitants. Disons-le aussi : les documents, les affiches, les tracts qui ont été diffusés n'ont pas été payés par les habitants mais à titre personnel par les initiateurs, les éléments de communication municipaux, eux, ont été payés, comme c'était le cas pour le Grand Evry, mais pour des montants bien inférieurs dans le cadre de l'action municipale, la ligne municipale que nous défendons ; bien entendu c'est un impact très important sur le budget communal, on l'a abordé juste avant, cette question de la DSC et du SDRIF aura un impact sur notre budget et sur notre vie communale.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade, je vous propose de reprendre la parole si vous le souhaitez.

**M. GUSTAVE** : Monsieur le Maire, et avec tout le respect que j'ai pour vous, ou pas, vous me faites bien rire ! Sur plusieurs choses. Sur la tribune, sur le fait que M. Xavier DUGOIN était au Conseil départemental, vous avez raison, nous avons fait une faute, une erreur, en fait je vais vous expliquer cette erreur. Vous savez bien que la tribune est soumise à un nombre de lignes et donc nous avons réduit, on ne rentrait pas dans les clous, et une partie de nos propos était restée dans la tribune que j'avais envoyée à vos collègues ; et quand je



m'en suis aperçu, en relisant la tribune, j'ai appelé votre ancienne directrice de cabinet qui est partie comme bien d'autres, et je lui ai dit qu'il y avait une erreur et que j'aurais voulu renvoyer la tribune, elle m'a dit oui. Je lui ai renvoyé la tribune en demandant validation et retour de cette tribune, chose qu'elle a faite, votre directrice de cabinet. Quand je me suis aperçu que vous aviez gardé sciemment cette faute, la preuve, vous vous en servez, j'ai rappelé Amélie BRIOIT et lui ai dit : Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que je peux vous faire confiance ? Elle m'a dit « Oui M. GUSTAVE, c'était un choix politique » ! Ce n'est pas moi, ce n'était donc pas une erreur. Je vous invite à l'appeler, on peut l'appeler ensemble, voilà ce qui s'est passé. Alors oui c'était une erreur et vous vous servez de cette erreur, je n'en attendais pas mieux de votre part !

Ensuite, que vient faire Christiane TAUBIRA dans nos débats ? Je vais vous faire écouter quelque chose (Voix de Christiane TAUBIRA) : « Lorsque j'étais Ministre de la Justice, je l'ai appelé à mon cabinet, je n'ai eu qu'à m'en réjouir... » J'ai inventé sans doute que j'étais dans le cabinet de Christiane TAUBIRA ? Vous avez vérifié bien sûr. Ce n'est pas grave, c'est tellement bas que je ne vais pas plus reprendre.

Ensuite vous nous dites que le coût, vous l'avez pris sur vos deniers, je voudrais bien voir cela ! Que c'était pour le sauvetage de l'agglomération puisqu'elle devait fusionner avec anciennement le Grand Paris Sud, enfin je sais plus comment ça s'appelle le Grand Evry ou je sais plus comment, mais il y avait une petite différence, c'est qu'à cette époque nous étions tous d'accord, nous étions tous sur la même ligne. Tout à l'heure Clément Margueritte disait : La gauche... Mais on est 34, il y a la gauche et il y a la droite, je crois que Monsieur SPROTTI n'est pas de gauche, et d'ailleurs d'autres Maires ont été dur avec vous dans les conseils communautaires, qu'est-ce qui se passe ? Donc ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est une question de solidarité envers les communes.

Ensuite, pour le coût de la mairie, pouvez-vous me dire combien ça a coûté aux agents pour mettre cette banderole ? Vous parlez d'un coût minime mais il y a aussi un coût salarial, il y a des gens qui se sont mobilisés !

Et puis excusez-moi mais comme le disait Michel POUZOL tout à l'heure, excusez-moi d'avoir un doute sur votre bonne gestion. On en reparlera peut-être dans quelques jours ou dans quelques semaines, sur la question en tant que Président du Cluster Drones et de l'échec de ce Cluster Drones qui risque d'être en faillite dans quelques jours, vous ne vous en êtes pas vanté autour de cette table, devant vos collègues, on en reparlera. Oui, vous êtes Président, et c'est le seul échec de l'Agglomération ! Alors excusez-moi d'avoir des doutes aussi sur votre bonne gestion ! Merci bien.

**M. le Maire** : J'ai plusieurs choses à dire. D'abord, j'observe que le fond n'est pas ce qui vous préoccupe le plus, je voudrais revenir sur plusieurs éléments : Amélie vous aurait dit que oui, elle était d'accord mais que c'était un choix politique. Ce n'est pas du tout ce qu'elle m'a dit, elle m'a dit très simplement : il y a une tribune qui m'a été transmise, une correction est demandée de nouveau après la date limite pour les corrections. Je lui ai répondu : il y a des règles, on applique les règles. Et sur ce sujet comme sur un certain nombre d'autres, il y a des règles, on applique les règles. Alors je lui poserai la question puisque vous m'y invitez.

(M. Gustave dit quelques mots...)

**M. le Maire** : Monsieur Gustave, vous avez pu vous exprimer, vous devez suivre les quelques règles que nous avons dans cette assemblée, je vous demande de vous y tenir. C'est une décision que j'ai prise par rapport à cette fameuse tribune, il semblerait que vous

voulez faire des corrections après la date limite des dépôts des tribunes, j'ai dit qu'on appliquait les règles tout simplement. Je poserai la question à Amélie puisque vous m'y invitez mais franchement, pour avoir travaillé de nombreuses années avec elle et pour m'être rendu compte de sa fiabilité intellectuelle et quand je vois les choses que vous n'hésitez pas à écrire, entre ce que vous affirmez aujourd'hui et ce qu'elle m'a dit, évidemment je n'ai pas de doutes mais chacun se fera son opinion.

Et sur M. DUGOIN, ne pas hésiter à dire que je siégerais avec lui au Département alors qu'il n'y est plus élu depuis 1999... ! Et sur les autres points, encore une fois la baisse des dotations de l'Etat, ce n'est pas moi, c'est le Gouvernement de François Hollande ! Le coût de la crise sanitaire... Franchement je considère que le Gouvernement n'a pas souhaité la crise sanitaire et a fait le plus qu'il pouvait pour soutenir les différents acteurs et éviter un coût trop important.

Et quand vous dites que l'augmentation de l'impôt était dix fois supérieure à celle proposée par l'agglomération, il y a tout simplement une confusion grave entre + 2,9 points et + 29 %, ce n'est évidemment pas anodin quand on a la responsabilité politique de représenter les habitants, qui ont voté pour vous, qui vous font confiance sur un certain nombre de choses et qui vont écouter votre avis, très franchement cela pose question !

En ce qui concerne Christiane TAUBIRA, très bien, mais c'est toujours pareil. Il y a des règles qui ont été définies par le Président de la République sur le nombre de membres de cabinet des ministres, vous indiquez que vous avez été membre du cabinet de Mme TAUBIRA, vous en témoignez, mais il se trouve que ce n'était pas inscrit au Journal Officiel. Donc soit ce n'était pas vrai (vous savez, les membres de cabinet font partie des postes qui sont encadrés par la loi et tous publiés au Journal Officiel. Alors à un moment il faut juste revenir à une réalité des choses, je voudrais que vous me montriez l'arrêté de nomination au Journal Officiel comme pour tous les membres collaborateurs des cabinets), soit Mme TAUBIRA n'a pas respecté les règles qui étaient imposées au sein du Gouvernement, en tant que ministre de la Justice chacun appréciera, soit c'est un emploi qui ne correspondait pas au statut de collaborateur de cabinet, je pense que maintenant il faut rappeler les choses.

Vous avez parlé du Cluster Drones : Il a été mis en place en 2016 pour soutenir le développement de la filière Drones, avec un certain nombre de financeurs : les Départements, les Intercommunalités, l'Etat et des entreprises privées qui voulaient participer au financement. Les acteurs qui financent le Cluster Drones discutent aujourd'hui sur quelle est la meilleure stratégie pour l'avenir de la filière, un certain nombre considèrent, et ce sera évoqué dans un prochain conseil d'administration ou une prochaine assemblée générale du Cluster Drones qu'il peut y avoir des rapprochements à envisager dans le financement de la filière. Et c'est bien de cela qu'il s'agit, on aura l'occasion d'en reparler le moment venu, une fois que les instances légitimes se seront réunies.

Encore une fois, et je termine là, le fait que nous ne souhaitons pas d'augmentation d'impôt pour les Brétignolais, c'est une position que je prends aussi en tant que Maire, que nous prenons en tant que majorité municipale, que nous prenons en tant qu'exécutif municipal, et permettez-moi de vous dire simplement que ce n'est pas parce que vous étiez d'accord à l'époque sur l'opposition au Grand-Evry que cela rendait les choses plus légitimes ou plus autorisées dans les actions de communication municipale, c'est une ligne que je défends en tant que Maire, qui est conforme aux engagements que nous avons pris devant les Brétignolais en 2014 et en 2020, et nous continuerons.

**M. GUSTAVE** : Je ne vais pas relancer sur les 29 % et les dix fois plus mais quand même : Vous osez dire dans cette assemblée que le Cluster Drones c'est un choix, oui vous avez fait le choix de faire une manifestation cent fois plus grosse que le budget du Cluster Drone ! Aujourd'hui il y a un manque à gagner entre 270.000 et 300.000 €, comblés par vos amis, par un changement de votes de subventions de la Région dans sa campagne, on le sait, et pour vous à chaque fois c'est l'opposition, ce sont des menteurs, il ne faut pas les croire, patati patata ! Moi je suis le superman, le bon gestionnaire, ou le bon père de famille comme vous avez dit au dernier conseil municipal, mais vous avez aussi une entreprise, 180.000 € à peu près pour deux personnes ! Deux personnes par an ! Vous ne trouvez pas cela absurde par rapport à une jeune entreprise qui devait être un fleuron avec tout ce qu'elle devait créer et faire ! Et dans les 180.000 il y a plein de mélanges de genres, il y avait la femme de votre directeur de cabinet, enfin de votre ancien directeur.... Pour moi le sujet est clos, vous mentez aux Brétignolais, mais vous le faites si bien !

**Mme CILIA** : Je suis extrêmement déçue que votre seul argument soit sur le ministère de la Justice et sur une coquille dans une tribune. Mais à quel moment on parle du fond ? Mme TAUBIRA c'est votre seul argument ? C'est compliqué d'argumenter !

**M. BÉTRANCOURT** : Je reviens sur la mobilisation au moment de la création de l'agglomération, j'étais extrêmement favorable en tant qu'élu, à titre individuel, à cette fusion, et depuis je n'ai cessé de regretter, comparé au fonctionnement d'autres agglomérations comme CPS par exemple, je regrette le manque de transparence, de dialogue, ces tensions qui continuent, je trouve que c'est difficile d'entendre un procès sur le fond. Le fond, je ne l'entends pas souvent. Donc j'en viens à regretter mes prises de position de 2015. Et je crois que la concertation, même s'il faut être prospectif M. POUZOL, doit aussi permettre à chacun des élus, des conseillers municipaux, des conseillers municipaux délégués, des conseillers communautaires de l'opposition comme de la majorité de construire cet esprit de Cœur d'Essonne que tout le monde appelle de ses vœux mais dont personne ne pose les briques !

**Mme FLORETTE** : Je ne serai pas longue. Je ne me suis pas engagée pour faire de la polémique, de la politique politicienne, j'ai juste une chose à vous demander : j'entends parler de solidarité envers les autres villes, je l'entends parfaitement, mais à quel moment on va parler de solidarité envers les habitants ? Ces habitants qui sont en pleine crise en ce moment, qui sont frappés complètement, mis à genoux pour certains, on leur parle de nouvel impôt ! Mais à quel moment on parle d'eux, on est solidaires envers eux ? Ceux qui ont voté pour nous, qui ont voté pour qu'on les représente, pour qu'on représente leurs intérêts ?

**M. le Maire** : Merci. Je partage le point qui vient d'être dit par Mme Florette, parce que derrière les décisions sur les impôts il y a des familles, des budgets, des gens qui sont dans des situations difficiles, on ne peut pas simplement dire qu'on va faire porter l'effort sur eux.

Je voudrais insister sur quelques points. D'abord sur le fond, je n'ai pas d'éléments de votre part, on est dans une situation budgétaire très difficile pour l'intercommunalité, il y a deux options : Soit on fait porter l'effort sur les habitants, soit on cherche d'autres modalités. C'est la ligne que nous défendons. C'est la ligne que nous argumentons. Oui, c'est tout à fait possible en ayant des efforts d'économies supplémentaires au niveau de l'agglomération, nous l'avons indiqué dans les publications et les actions mises en place, et c'est possible en faisant des efforts de réduction des transferts des communes vers l'agglomération, bien sûr ça pèserait sur les budgets communaux, mais ça nous paraît des efforts plus facilement faisables, mais ce sera compliqué aussi, mais ce sont des efforts qui nous paraissent plus utiles, meilleurs, plus judicieux que de dire simplement, face à une difficulté financière : hop,

on demande aux habitants de payer encore ! Encore et toujours ! C'est quand même ça le fond du sujet.

Alors c'est ce que nous disons depuis plusieurs semaines, c'est ce que j'ai dit aux Brétignolais, c'est ce que nous avons dit au sein des instances communautaires depuis déjà un certain temps, c'est un débat extrêmement important, qui nécessite de la précision dans ce qui est dit, et ce que vous avez écrit n'est pas juste une coquille M. GUSTAVE, il y en avait plusieurs et à un moment il faut aussi être responsable de ce qu'on écrit. Encore une fois que l'on puisse dire que « l'agglomération est dans une situation difficile du fait des choix politiques des partenaires nationaux de M. MÉARY », ce n'est pas ça le sujet, alors je ne sais pas si c'est un mensonge délibéré ou de la paresse, de l'incompétence ou de l'aveuglement issu de la volonté de chercher à salir par tous les moyens, nous avons tous été élus par les habitants pour les représenter, pour parler en leur nom, pour les défendre, pour défendre une ligne politique ; on peut très bien ne pas être d'accord sur une ligne politique mais sur la base d'arguments objectifs. Alors il y aura d'autres échéances, d'autres moments, permettez-moi de dire qu'on ne sait même pas quand les prochaines élections auront lieu, et ce n'est pas ça la raison, on peut tous se dire qu'en action politique on peut tout simplement être fidèle aux engagements qu'on a pris. Nous nous étions engagés auprès des Brétignolais à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et à nous mobiliser pour éviter qu'il y ait des augmentations de fiscalité au niveau de l'intercommunalité. Les mots ont été choisis parce que justement nous ne sommes pas les seuls à décider, mais ce que nous faisons aujourd'hui, c'est tout simplement l'application de ce que nous avons dit aux Brétignolais au printemps dernier, et c'est dans la droite ligne de ce à quoi nous sommes attachés depuis que les Brétignolais nous ont confié ces responsabilités. On en revient toujours à cela, l'argent qu'on dépense, c'est de l'argent qu'on prend dans le budget des familles, dans le budget des Brétignolais, et nous nous sommes toujours attachés au sein de cette assemblée, en tout cas pour la majorité municipale, à ne pas augmenter les taux d'imposition, les impôts, et ça fait partie des choses sur lesquelles nous nous battons toujours.

Nous allons passer au vote pour cette motion.

<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
Abstentions :	0
Votes Contre :	8
Votes Pour :	27

Contre : M. Steevy GUSTAVE, Mme Sylvie DAENINCK, M. Michel POUZOL, Mme Sabrina NOURI, M. Christian CHAMPION, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Nourdine MOUKADDI, Mme Chloé CILIA

Le débat est terminé pour cette motion. Nous n'avons pas eu de questions orales, y a-t-il des questions diverses ?

**Mme DAENINCK** : Je vais re-poser une question que j'avais déjà posée lors de conseils municipaux de la précédente mandature : Qu'en est-il de la dénomination d'une rue ou d'un bâtiment public au nom de M. Bernard DECAUX qui fut votre prédécesseur Maire de Brétigny et qui est décédé en décembre 2017 ? A ce jour toujours aucune proposition. Je trouve comme beaucoup de Brétignolais que c'est désolant qu'on n'ait toujours pas honoré la

mémoire et l'investissement de ce Maire humaniste qui a dirigé la ville, je sais que vous ne pensez pas du tout la même chose que moi, de façon honnête et correcte.

J'ai une deuxième question : on a parlé de développement numérique dans les écoles tout à l'heure, peut-on avoir un point sur le développement de la fibre et l'accès à internet pour l'ensemble de la ville mais en ces temps de crise particulièrement pour les écoles qui se trouvent confrontées à des coupures plus ou moins longues à l'accès à internet ? Actuellement les directeurs d'écoles ont à tirer beaucoup de documents liés aux logiciels Education nationale qui nécessitent un accès à internet et beaucoup d'entre eux vont voir l'inspectrice et la secrétaire qui gèrent la circonscription de Brétigny, soit 4 communes. Pour les documents administratifs c'est un gros problème mais si l'on équipe nos écoles de projecteurs vidéo interactifs, l'accès à internet est obligatoire et doit être correct et régulier pour que l'enseignement soit dispensé dans les meilleures possibilités.

Je voulais dire aussi que tout le monde se souvient du départ fracassant de Xavier DUGOIN au Conseil départemental en 1999, je ne sais pas où vous étiez, moi j'étais déjà à Brétigny et je me souviens très bien de ce qui s'est passé, des problèmes de caves du Conseil départemental qui ont été vidées avec des grands crus par Monsieur Xavier DUGOIN ! En effet nous avons fait une erreur entre le fils DUGOIN et le père DUGOIN, certains politiques aiment bien travailler en famille, frères, mari-femme, amant-maîtresse, cela arrive, on le sait. Moi non plus, Madame, je n'ai pas fait de la politique sur Brétigny et depuis que j'y suis, j'y suis engagée pour faire de la politique propre et pas de la politique de basse-cour comme on a entendu ce soir ! Je me suis engagée et je suis quelqu'un d'honnête, M. MÉARY, même si certains autour de cette table en ont douté et sont encore en train d'en douter ! Je pense qu'à un moment donné il faut remettre les choses à leur place, et être correct, respecter l'opposition ! Ce qu'on a vu ce soir c'est lamentable, et s'attaquer plus particulièrement comme vous l'avez fait, que ce soit M. MARGUERITTE ou vous M. MÉARY, sur M. GUSTAVE, chercher à savoir si c'était vraiment un conseiller, si ce n'était pas une entourloupe de la part de Mme TAUBIRA ou de sa part à lui, il s'est peut-être vanté, on ne sait pas, mais non M. MÉARY, arrêtez de douter de notre parole, les Brétignolais en sont conscients aussi de votre façon de faire vis-à-vis de nous et de votre manque de respect ! On peut parler de manque de respect. Je vais m'arrêter là mais je pourrais aller beaucoup plus loin ce soir.

**M. GUSTAVE** : Il est tard est-ce que l'on peut passer à autre chose ?

**M. le Maire** : Allez-y ! Quand on lance des choses comme ça, des insinuations, dire : Je pourrais en dire davantage... ; Mais bon ... Monsieur GUSTAVE allez-y vous vouliez prendre la parole.

**M. GUSTAVE** : Nous avons reçu, je pense que vous aussi M. MÉARY et M. GIRARD aussi, un courrier d'un collectif d'habitants, je vous le lis : « Madame, Messieurs, je me permets de venir vers vous afin de vous transmettre les requêtes d'un collectif de Brétignolais qui se trouve aujourd'hui confronter à des inquiétudes, un manquement d'informations, ainsi qu'un souhait d'action pour solutionner un problème constater dans notre quartier : Vous trouverez ci-joint un document résumant la problématique en question ainsi que les attentes exprimées. Je vous remercie d'avance.... »

On devrait tous sur ce sujet essayer de trouver des solutions, car ce collectif est vraiment inquiet, ils ont lancé une pétition qui a déjà réuni 20 signataires voisins autour, je ne sais pas quoi faire d'autre c'est pour cela que je vous interroge non pas que je vous interroge s'il y a un coup politique derrière, en tout cas il n'y a aucune politique politicienne derrière mes propos. Pour une fois on peut s'entendre sur des sujets qui concernent nos concitoyens.

« Depuis quelques jours les travaux de défrichage et d'abattage d'arbres nombreux sont réalisés au croisement des chemins de la Mare aux Pigeons et du Bois Badeau, il s'agirait semble-t-il de terrains privés, de zones non constructibles et protégées, les habitants du quartier s'étonnent de ce bouleversement et s'inquiètent des attaques écologiques, des répercussions possibles sur les sols de cette zone argilo humide, avec s'il pleut des risques d'inondation accentués.... Ainsi que les changements à venir sur cette zone construction occupation illégale ...

Nous faisons appel à la mairie pour nous informer et pour mettre en place des actions pour protéger le quartier et le bien-être général de ces résidences. »

En fait vous recevrez le courrier de ce collectif, vous pourrez répondre, il demande aussi une réunion de quartier, je ne suis pas leur haut-parleur mais j'en ai rencontré, et donc ils demandent une réunion de quartier en zoom ou je ne sais quoi, c'est compliqué en ce moment, mais en tout cas ils sont inquiets. Donc avez-vous des solutions ? Je pense qu'ils nous écoutent ce soir, quel est le problème pour lequel on coupe peut-être une centaine d'arbres qui avaient vingt ans d'existence ? J'entends bien que ça appartient à une personne privée mais est-ce que la mairie ne peut pas agir ? Sur les Joncs Marins je crois qu'elle avait fait cela déjà, on ne peut pas préempter des terrains boisés autour de ces quartiers ? On sait que beaucoup de terrains sont déboisés, que peut-on faire ? Il faudrait que la Mairie et la population travaillent main dans la main, comme nous le souhaitons toujours, mais parfois on n'existe pas, on est gommé !

**M. le Maire** : Sur la question de la fibre, il y a trois réseaux de fibres à Brétigny : un réseau service public porté par la municipalité, qui concerne certains quartiers de la commune qui bénéficiaient de l'ADSL de moins bonne qualité à l'époque ; une fibre mise en place par SFR sur une autre partie, qui a mis du temps mais le Conseil départemental a tapé du poing sur la table, il n'y avait pas que Brétigny qui avait des difficultés ; et puis la question de la fibre pour les équipements publics, c'est un réseau de fibre que nous mettons en place y compris avec les fourreaux, les installations qui nous permettent de mettre en place les caméras de vidéoprotection, c'est un réseau qui permet à la fois de travailler sur la vidéoprotection et d'équiper les différents bâtiments communaux. C'est en cours de déploiement et c'est dans le courant de l'année que ça doit être terminé. C'est l'ordre de grandeur du calendrier.

Sur le fait qu'il y aurait eu une confusion entre Xavier DUGOIN et Jean-Philippe DUGOIN, son fils, peut-être mais Jean-Philippe DUGOIN ne siège pas non plus au Conseil départemental, donc non, ça ne peut pas être lui. Je ne reviens pas sur le débat mais je pense encore une fois qu'il y a une première forme de respect entre la majorité et l'opposition, à l'égard des personnes qui soutiennent une politique différente, nous, nous pensons qu'il est possible d'avoir un débat objectif et que ça ne passe pas forcément par une série de coquilles, ou alors il y en a beaucoup dans les tribunes, à un moment c'est une exigence qu'on peut porter collectivement sur la question du débat public, je pense qu'on doit se respecter les uns et les autres, se respecter soi-même et respecter ses électeurs, donc tenir un discours qui nécessite parfois un peu de travail et que les choses, quand on les écrit, soient un peu réfléchies.

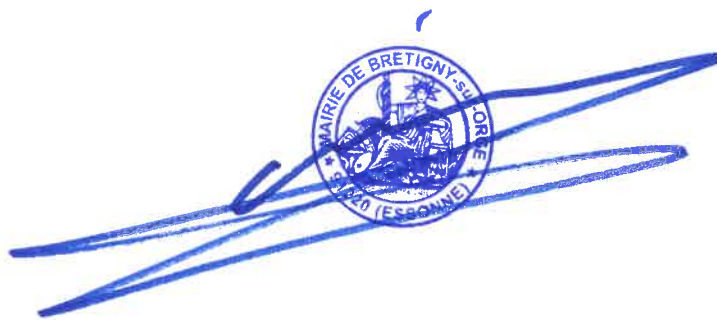
Sur la question d'une rue au nom de Bernard DECAUX, je le redis, il a été Maire de Brétigny pendant treize ans, il s'est engagé pour les Brétignolais, il est normal qu'il lui soit rendu hommage avec une rue à son nom. Mais comme je l'ai déjà dit, il est difficile de débaptiser des rues et il n'y a pas eu jusque-là de nouvelle rue à baptiser, depuis que cette question a été évoquée. Mais je maintiens ce que j'ai dit, ce n'est pas parce qu'on avait des points de

vue différents sur le cap à donner sur la commune que je ne suis pas respectueux de l'engagement qui a été le sien pour Brétigny pendant des années, et donc je maintiens ma position.

En ce qui concerne le point évoqué par M. GUSTAVE, le message que vous avez lu m'a été transmis, il a été je crois envoyé en mairie cet après-midi, donc le travail est en cours, d'abord en lien avec la personne qui nous a sollicités, au-delà de ça se pose la question du respect des règles d'urbanisme dans le secteur des Joncs Marins, cette question nous préoccupe, et nous mettons en œuvre tous les moyens légaux à notre disposition pour redresser autant que possible les choses. Comme pour toutes les constructions illégales de la mandature précédente, nous lançons des procédures pour qu'on règle cela avec évidemment des conséquences judiciaires, évidemment je considère que notre première responsabilité est d'agir dans le cadre du droit, la difficulté à laquelle nous faisons face ici comme dans beaucoup de communes, c'est que le cadre légal a été très protecteur, ça fait partie des choses qui doivent évoluer en matière législative, il ya eu quelques évolutions, elles ne sont pas suffisantes mais nous regardons ce défrichement et cette coupe désespérante, il faut le dire, on va voir tous les moyens qu'on peut mettre en œuvre pour que toutes les conséquences judiciaires soient tirées, c'est la limite que j'ai fixée avec mon équipe, donc le dossier est en cours. C'est un sujet qui était suivi depuis quelque temps par Alain Girard en charge de l'Urbanisme et on continuera d'utiliser tous les moyens dans un cadre législatif qui n'est pas forcément simple, c'est pour cela que nous avons mis dans les budgets précédents des fonds pour faire des préemptions quand le cadre juridique le permet, il y a parfois des artifices qui permettent aux gens de contourner la loi, c'ert très dommageable à mon sens. On continuera donc la discussion avec les gens qui nous ont fait part de ce courrier.

Merci à tous.

Fin de la séance à 00h21



Nicolas MÉARY  
Maire de Brétigny-sur-Orge  
Vice-Président du Conseil Départemental